Terre-en-vue

Rapport annuel 2020

Terre-en-vue

Asbl, Coopérative & Fondation

Table des matières

Introduction 4

Projets d'acquisition 8

Étapes préalables à une acquisition 8

Acquisitions 2020 10

Les Légumes d'Émile et Camille (Serinchamps) 10

Ferme Lamberty (Petit-Thier) 12

Le Verger des Possibles (Jupille-sur-Meuse) 13

Terres d'Haut-Ittre 14

Projets d'acquisition 2021 16

> Acquisitions en cours 16

Ferme du Coin² (Sart-Saint-Laurent) 16

Les 3 Petits Bergers (Hargimont / Wavreille) 17

Ferme du Muselbur (Sampont) 18

La Bergerie de la Scayes (Viroinval) 19

> Perspectives d'acquisitions 20

Ferme Champenois & Christelle Muller (Virton / Ruette) 20

Projet de Boris Divok (Scourmont) 21

Projet de David Van den Bossche (Frasnes-lez-Couvin) 21

Ferme de la Jussière (Vierves-sur-Viroin) 22

Ferme du Moulin de Wez (La Roche-en-Ardenne) 22

Projet de François Wiaux (Mont-Saint-Guibert) 23

Les Jardins d'Arthey (La Bruyère) 24

La Bergerie d'Émilie (Maredret) 25

Autres leviers fonciers 26

Intermédiation 26

Terrain de Jette 26

Terrain de Ganshoren 27

Terres d'Overijse 27

Terre de Ramilies 27

Etudes et conseils fonciers 28

Facilitateur agriculture urbaine 28

Vidéoconférences agriculture urbaine 28

Étude de faisabilité – Terres de Sterrebeek 28

Terres publiques : outils juridiques 28

Terres publiques : aussi en wallonie ! 29

Transmission des fermes 30

Vie du mouvement 32

Levées de fonds 32

Prises de parts en soutien à des acquisitions 32

Dons ponctuels et réguliers 34

Terre-en-vue s'invite dans les fermes 35

Ateliers plantes bio-indicatrices 35

Fête des acquisitions et état des lieux à la Ferme Lamberty 36

Fête de la Terre chez Emile & Camille, Ferme Renaud et Ferme Marion 37

Actions transversales soutenant les projets 38

Campagne de communication «Entre nos mains, la terre» 38

Plaidoyer 40

Rencontre avec le ministre Willy Borsus 40

Rapport du foncier agricole 40

Note concernant les panneaux photovoltaïques sur sol 40

Concours arbres de noël alternatifs & échange live sur l'accaparement des terres 41

Présence dans les médias 41

Chevilles ouvrières 42

Les agriculteurs 42

Les coopérateurs, groupes locaux et ambassadeurs 43

Relancer les dynamiques locales 43

Formations continues 44

Formation ambassadeurs 44

L'équipe salariée et les administrateurs 46

L'équipe 46

Les administrateurs 48

Trois structures juridiques 50

Situation de l'association Terre-en-vue 50

Situation de la coopérative Terre-en-vue 54

Situation de la fondation Terre-en-vue 65

Conclusion 72

Introduction

Nous aurions aimé rédiger ce rapport dans un contexte différent de celui de l'an dernier. Mais force est de constater que ce Covid-19 n'a pas fini de chambouler nos vies et contraindre nos quotidiens. Cela étant, la vie continue. Et s'il y a bien un secteur pour lequel la vie s'est même intensifiée – si elle le pouvait encore – c'est celui du monde agricole, celui des femmes et des hommes qui travaillent chaque jour à produire une alimentation saine et locale. Dès le début de la crise, de nombreux citoyens ont saisi l'importance de relocaliser leur alimentation. Et leur **prise de conscience** ne s'est pas éteinte avec le relatif « déconfinement » de l'été 2020. Et alors que la demande en produits locaux de qualité ne cesse d'augmenter, le soutien que nous, citoyens, pouvons apporter aux agriculteurs qui nous nourrissent apparaît d'autant plus **incontournable et urgent.**

Ce rapport annuel 2020 que vous avez sous les yeux ou entre vos mains est à nouveau la preuve que des citoyens s'engagent chaque jour pour une agriculture plus durable. Que des nouveaux projets agricoles ne cessent de voir le jour, malgré un contexte compliqué. Que des actes concrets, même à une échelle locale, mènent à des résultats qui comptent, à plus large échelle.

Alors MERCI à vous toutes et tous, adhérents de la première heure ou nouveaux venus dans notre mouvement. Et bonne lecture !

1. Vision et mission

En 2011, plus d'une vingtaine d'associations, rassemblées à l'initiative du Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne, ont créé le mouvement Terre-en-vue. Objectif premier : **lever l'obstacle de l'accès à la terre** et permettre le développement de fermes à taille humaine et ancrées dans les principes de l'agroécologie.

Terre-en-vue a pour objectif de développer une gestion des terres agricoles nourricières en tant que «**biens communs**».

Photo © markus-spiske

Concrètement, Terre-en-vue soutient le développement de nouveaux projets et la pérennisation de projets agricoles existants: principalement par **l'acquisition de terres grâce au financement citoyen et participatif**, mais aussi via la mise en réseau, le soutien à la transmission des fermes existantes et la formation de porteurs de projets.

Terre-en-vue crée également un espace d'échanges et tisse des liens entre agriculteurs, citoyens et pouvoirs publics.

2. Terre-en-vue, le mouvement

D'un point de vue juridique, le mouvement Terre-en-vue est constitué de trois structures : l'asbl TEV (2011), la coopérative TEV (2012) et la fondation TEV (2015). Étant donné les liens étroits entre les trois structures, nous avons choisi de rédiger un rapport annuel commun.

L'asbl Terre-en-vue est financée par les pouvoirs publics et les cotisations des membres, et assure grâce à l'équipe salariée l'accompagnement des projets et les activités transversales au mouvement (communication, réseautage, formation, plaidoyer)..

La coopérative Terre-en-vue SC - Entreprise Sociale est financée par les parts de coopérateurs dédiées ou non à un projet spécifique. C'est elle qui acquiert les terres agricoles pour ensuite les mettre à disposition des porteurs de projets.

La fondation Terre-en-vue est financée par des dons et permet à l'équipe et à la communauté de Terre-en-vue de gérer

à long terme les terres acquises. La fondation peut recevoir des terres agricoles pour les mettre à disposition de porteurs de projet, tout comme elle peut également contribuer au capital de la coopérative.

3. Réalisations 2020

En 2020, Terre-en-vue a fait l'**acquisition** de **4 parcelles**, pour un total de **17,9 ha** (soit à peu près le double de la superficie de l'année passée): à **Vielsalm** (la Ferme Lamberty), à **Haut-Ittre** et à **Serinchamps** (Les légumes d'Emile & Camille). De plus, une **pâture de 2 ha** est sur le point d'être acquise pour un projet agricole porté par un collectif de citoyen.ne.s, tout fraîchement soutenu par Terre-en-Vue : à **Jupille** (Le Verger des Possibles).

Outre les acquisitions, à **Bruxelles et dans le Brabant,**, les **processus d'intermédiation** se sont beaucoup développés et ont été très fructueux cette année. Au total, la coopérative a signé **deux commodats** qui ont permis de sécuriser l'installation de deux nouveaux projets au sein de Terre-en-vue: à **Overijse** (Chant des Cailles) et à **Bomal** (Au Pré Madame). Plusieurs autres négociations de mise à disposition sont en cours (voir p. 26).

À **Jette**, Les Garçons Maraichers ont été rejoints par deux autres projets suite à l'appel à candidatures mené dans le courant de l'année 2020 : **CourJette & Les Simples Jettoises.**

À **Ganshoren**, le travail avec les pouvoirs publics continue pour la mise à disposition d'une terre de 1 ha qui fera l'objet d'un nouvel appel à projets dans le courant de l'année 2021.

Grâce à son expertise en agriculture urbaine, Terre-en-vue a participé pour la 3ème année consécutive au consortium du **Facilitateur Agriculture Urbaine** (FAU) à Bruxelles avec ERU, Groupe One et Greensurf. Dans ce cadre, un **projet d'agroforesterie** sur l'ancien site de l'OTAN d'une superficie de 46,7 ha a pu être étudié ainsi qu'une **approche territoriale** identifiant un ensemble de 14 ha à Anderlecht, propice à l'agriculture urbaine. Cette année encore d'autres terres ont été identifiées et mises à l'étude en vue de l'installation de futurs projets. C'est le cas pour des terres à **Sterrebeek** appartenant à la Ville de Bruxelles. En vue de perfectionner les **outils juridiques de mise à disposition des terres par les pouvoirs publics**, Terre-en-vue a mené avec le cabinet d'avocats EQUAL une étude approfondie qui devrait se finaliser en 2021.

En **Wallonie** aussi, Terre-en-vue s'est attelée à la **question des terres publiques** puisque nous avons obtenu un subside suite à l'appel à projet « relocalisation de l'alimentation » lancé par la ministre Tellier. Celui-ci nous a permis d'agrandir l'équipe et d'accueillir Françoise qui travaillera sur l'accompagnement des communes dans la mobilisation de leur foncier. Des contacts avec les villes de Namur, Liège et Charleroi ont déjà été pris.

Durant cette année, nous nous sommes aussi penchés sur la problématique de la **transmission des fermes** et du renouvellement de nos agriculteur.rice.s. La moyenne d'âge des agriculteur.rice.s étant de 55 ans, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place une structure d'accompagnement des projets de transmission du point de vue du cédant.

En 2020, cette réflexion a mené Terre-en-vue à remettre une demande de financement auprès du ministre de l'agriculture Willy Borsus. Malgré l'urgence de la situation, cette demande a malheureusement été refusée.

Beaucoup de **nouveaux projets** se sont bousculés aux portes de Terre-en-vue. Les prises de contact se sont multipliées et de nombreux projets d'acquisitions sont en cours. L'année 2021 s'annonce riche !

Malgré les différentes vagues de confinement, des rassemblements ont quand même permis de nous retrouver et de partager des **moments conviviaux et festifs** : à la Ferme Lamberty pour la fête des acquisitions, chez Emile & Camille, à la Ferme Renaud et à la Ferme Marion pour la fête de la terre, lors des ateliers de plantes bio-indicatrices, et des formations ambassadeur.rice.s, ... Toutes ces rencontres restent essentielles pour la vie du mouvement !

Difficile de citer tous les projets soutenus par Terre-en-vue depuis ses débuts dans ce rapport : nous avons fait le choix d'une (relative) concision. Pour les présentations et les dernières actualités de chaque ferme, rendez-vous sur notre site web:

www.terre-en-vue.be

Photo © Jonas Weckschmied

Projets d'acquisition

Étapes préalables à une acquisition

Les fermes soutenues par Terre-en-vue répondent à **plusieurs critères**:

- production d'une alimentation saine et accessible,
- ouverture vers les populations locales (commercialisation en circuit court, dialogue et transparence),
- respect des terres agricoles, de l'environnement, de la biodiversité et du paysage,
- notamment en respectant les principes de l'agroécologie et le cahier des charges de l'agriculture biologique,
- recherche d'autonomie et de résilience,
- viabilité économique et transmissibilité de l'activité,
- gestion par des porteurs de projets professionnels.

Au delà de ces critères, une acquisition s'envisage dans le **contexte plus global**:

- quel est l'intérêt de la collaboration avec Terre-en-vue?
- le prix d'acquisition est-il acceptable ? (prises d'information auprès de notaires de la région)
- quelle énergie devra être investie pour trouver des coopérateurs, et dans quelle mesure la ferme peut-elle contribuer à la récolte d'épargne ?
- le capital disponible de la coopérative (via les parts dédiées et non-dédiées) permet-il de libérer les fonds nécessaires ?

Typiquement, un projet rejoint le mouvement après plusieurs échanges avec les membres de l'équipe, une visite de terrain, une présentation aux producteurs lors d'une commission agroécologie et une validation au sein du « Cercle acquisition » (composé de représentants de l'équipe et du conseil d'administration de la coopérative).

Nous essayons de donner suite à toutes les sollicitations – et elles sont nombreuses – que nous recevons.

En 2020, 135 contacts ont été traités :

- 74 agriculteurs
- 37 propriétaires
- 24 autres profils (demandes de conseils, éclaircissements,...)

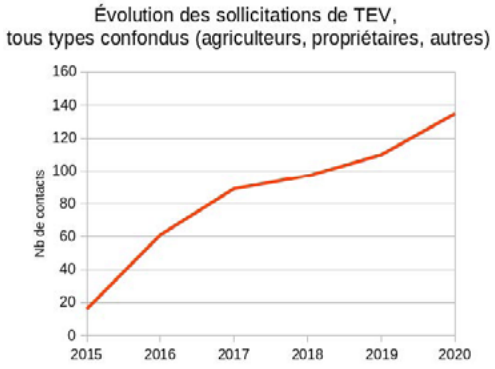

Acquisitions 2020

Les Légumes d'Émile et Camille (Serinchamps)

En 2019, le jeune couple de maraîchers installé à Serinchamps et soutenu par Terre-en-vue depuis 2017, avait pu négocier l'acquisition **d'une parcelle de 2,4ha attenante** à la leur. Cette parcelle qui jouxte leur habitation et leur bâtiment agricole est idéalement située car elle leur permet de cultiver sur une surface de 5ha d'un seul tenant. Cette acquisition s'est concrétisée en août 2020, leur permettant notamment de regrouper leurs cultures sur une seule parcelle et de bénéficier d'un accès à l'eau partout (grâce à un forage déjà présent sur leur première parcelle).

Au final, Emile & Camille ont accès à 4,5ha de terres en un seul bloc et en toute sécurité, comprenant 1,5ha en propriété, 2ha en bail à ferme avec TEV et 1ha en bail à ferme avec la fabrique d'église. Cette sécurité leur permet d'envisager l'avenir plus sereinement. Et l'objectif de levée de fonds de 69.000€ est d'ores et déjà atteint - et même dépassé avec 73.600€ (actuellement) récoltés: merci à tous les coopérateurs de ce projet !

Ferme Lamberty (Petit-Thier)

La ferme de la famille Lamberty est soutenue par Terre-en-vue depuis 2 ans maintenant. Depuis que Terre-en-vue les accompagne dans la sécurisation de leur projet, nous en sommes au 4ème achat de terre. La stratégie établie depuis les débuts est de venir en soutien à la ferme pour racheter progressivement les parcelles que les propriétaires très nombreux veulent vendre, de façon à éviter le délitement progressif du parcellaire de la ferme et garder un tout cohérent. La coopérative a donc réalisé **l'acquisition de 2,2 ha** en 2020, suivie de près de 2 ha au début de 2021, en plus des 2,3 ha déjà acquis précédemment. L'aventure ne s'arrête certainement pas là puisque les projets portés par la génération suivante (Romain, Julien, Pauline) ne font que commencer ! La récolte d'épargne actuelle est, elle, toujours bien en cours : 50 % de la somme fixée pour l'instant - 75.000€ - ont été récoltés.

Le Verger des Possibles (Jupille-sur-Meuse)

Le projet du Verger des Possibles est un projet de verger pâturé porté par un collectif de citoyens qui est occupé à se structurer sous forme d'asbl. Il se mobilise pour **sauvegarder 2ha de pâture** sur les hauteurs de Liège, en périphérie immédiate de la ville, là où la pression immobilière liée au logement est très forte.

Terre-en-vue a acquis ces 2ha de terres afin que le collectif y installe un verger haute tiges d'anciennes variétés dans le but d'y faire du jus, mais surtout de créer une dynamique citoyenne forte dans le quartier autour de la préservation de cet écrin de verdure. Le collectif entend collaborer avec un éleveur de brebis pour faire pâturer le verger et créer de cette manière le lien entre agriculteurs et citoyens. Il est également en lien étroit avec François Sonnet, maraîcher au Champ des Possibles dont la parcelle se situe juste à côté.

La coopérative est sur le point de signer l'acte d'acquisition (prévu le 31 mai 2021) et la collecte d'épargne solidaire dépasse bientôt les 50 %.

Terres d'Haut-Ittre

La rencontre entre Terre-en-vue, la Fondation Qi-Green et Thierry André a permis l'acquisition de 12 ha de terres à Haut-Ittre en 2020. Jusqu'à présent, aucune récolte d'épargne par la coopérative n'a été nécessaire pour ces 12ha : 7,2ha ont été achetés par Terre-en-vue grâce à un don de la Fondation Qi-Green et les 4,7ha restants ont été achetés par Thierry André: 2,1ha qu'il préservera à long terme et 2,6ha qu'il revendra à TEV dans les cinq ans ; ce sera donc plus tard, en prévision de ce rachat, qu'il faudra lever des parts.

C'est le début d'une aventure particulière pour Terre-en-vue qui acquiert pour la première fois des terres sans occupants identifiés. Un groupe de réflexion au sein de TEV s'est formé pour **définir ce qui allait être fait de ces terres**. Ce groupe est allé à la rencontre d'agriculteurs locaux pratiquant une forme d'agroécologie, et a rapidement constaté qu'ils étaient déjà plusieurs à collaborer entre eux et à rechercher davantage de terres.

Partant de ce constat, l'idée a émergé d'envisager une gestion en bien commun, en rotation longue, par différents agriculteurs intéressés – dont le travail est complémentaire (éleveur, céréalier, maraîcher). Actuellement, nous travaillons avec ces agriculteurs afin de définir les modalités d'une telle gestion commune de ces terres et d'évaluer la faisabilité de celle-ci.

La récolte d'épargne qui sera bientôt nécessaire pour le rachat des 2,6 à T. André sera portée par les agriculteurs qui s'y seront installés. Il est important de signaler que le don réalisé par la Fondation Qi-Green est accompagné d'une obligation de mettre en place un projet agricole avec des pratiques durables et agroforestières.

Projets d'acquisition 2021

ACQUISITIONS EN COURS

Ferme du Coin² (Sart-Saint-Laurent)

La petite ferme de Quentin Ledoux se développe peu à peu. Terre-en-vue avait déjà soutenu le projet en mettant 1ha de terre à disposition de Quentin sur les 25ha acquis pour le projet des fermes des frères Jacquemart.

Ce premier terrain a permis au projet de voir le jour. Il ne cesse de se développer depuis grâce à la détermination de Quentin : canards à l'engraissement, arboriculture fruitière, petits fruits, viande d'agneau... Terre-en-vue a donc décidé de répondre positivement à une demande de soutien de la part de Quentin : **l'acquisition de 1,4ha** supplémentaires situés juste à côté de chez Quentin et à 500m d'une parcelle qu'il occupe. Il a l'intention d'y planter un verger haute tige pour développer plus encore son projet et de le faire en collaboration avec un collectif citoyen qui souhaite mettre en place des systèmes de production de fruits familiaux, ainsi que de fruits «insolites».

Cette collaboration est déjà en bonne voie car les membres du collectif ont racheté des terrains adjacents à celui acquis par Terre-en-vue.

Les 3 Petits Bergers (Hargimont / Wavreille)

Terre-en-vue soutient le projet de trois jeunes éleveurs de moutons situés en Famenne qui ont décidé de se lancer dans le métier en se serrant les coudes. Chacun dispose de son troupeau et de son infrastructure. Leur collaboration porte sur la recherche de terrains à pâturer, l'échange de matériel, de travail, de connaissances et plus tard, la volonté de commercialiser ensemble. Florent Nijskens est installé depuis un peu plus d'un an, David Dupuis depuis le 1er janvier 2021 et Louis Eylenbosch pourra s'installer dès qu'ils auront trouvé les surfaces nécessaires. Le projet est articulé sur un axe double : participer à la régénération de milieux fragiles en pratiquant l'éco-pâturage sur réserves naturelles et produire de la viande d'agneaux nourris principalement à l'herbe. Le challenge est de trouver des belles pâtures qui produisent de l'herbe pour hiverner les troupeaux et engraisser les agneaux, dans un contexte bien connu de saturation foncière. Terre-en-vue les soutient donc pour **acquérir 3,5ha de pâture** qu'ils se partageront et qui constitueront la base de leur autonomie fourragère.

Ferme Muselbur (Sampont)

La Ferme du Muselbur est soutenue par Terre-en-vue depuis 2018 via une première acquisition d'une prairie de 3,1ha au début 2019. Terre-en-vue a décidé de remettre le couvert pour soutenir cette belle ferme d'élevage bovin installée à Sampont (près d'Arlon) en acquérant 5,4 hectares supplémentaires qui permettront à Sébastien Noël d'atteindre un niveau d'autonomie fourragère plus cohérent – l'un des deux éléments-clés de la réussite de ce projet lancé en 2017, avec la commercialisation des produits en circuit court (vente directe de colis de viande).

Une autre acquisition (2 ha) se précise également : 2021 sera donc une année chargée pour la ferme et le groupe local.

Aujourd'hui, la ferme atteint tout doucement son régime de croisière. L'objectif à terme du projet demeure l'acquisition d'une dizaine d'hectares permettant l'autosuffisance en fourrage et la réduction de la dépendance vis-à-vis des locations précaires.

Bergerie de la Scayes (Viroinval)

La Bergerie de la Scayes créée par Eric et Caro est soutenue par Terre-en-vue depuis 2018 déjà sans qu'il y ait eu jusqu'à présent d'acquisition réalisée. Eric & Caro attendent patiemment que les terres attenantes à la bergerie (environ 4ha) et que pâturent déjà leurs brebis laitières soient proposées à la vente pour sécuriser leur projet. Prises dans une indivision familiale dont l'issue est encore incertaine, les bergers attendent la délivrance qui leur permettra d'envisager plus sereinement l'avenir. Dans l'immédiat 2 autres hectares situés également à proximité immédiate de la ferme pourraient être vendus par la même famille.

Dès que la situation sera débloquée, Terre-en-vue pourra se vanter de soutenir un beau projet en construisant un outil de travail cohérent autour de la bergerie construite par Eric. On espère une issue favorable pour 2021 encore !

PERSPECTIVES D'ACQUISITION

Ferme Champenois & Christelle Muller (Virton / Ruette)

6ha de terres occupés par la ferme Champenois - élevage de Limousines bio à Virton - et propriété du Collège Notre-Dame du Bon Lieu de Virton - étaient mis en vente fin 2020. L'idée, soufflée par nos supers ambassadeurs Arthur Tibesar et Véronique Huens, était de mutualiser les efforts en installant Christelle Muller, maraîchère sur une petite surface à Ruette, sur 1ha de ces 6ha qui seraient acquis par la coopérative pour sécuriser le projet des Champenois.

Malheureusement, le Collège a décidé de vendre au prix fort, trop élevé pour que Terre-en-vue accepte la responsabilité de pousser les prix de la zone à la hausse. En attendant, la jeune ferme des Champenois se concentre sur son développement vers la vente en circuit-court et le développement de ses infrastructures (nouvelles étables) et Christelle développe sa clientèle toujours plus satisfaite de son travail. Terre-en-vue reste donc en veille pour ces deux beaux projets aux portes de Virton.

Projet de Boris Divok (Scourmont)

À Scourmont (pays de Chimay), Boris Divok, non issu du monde agricole, prévoit de reprendre, en 2022, une ferme de bovins avec 40ha attenant aux bâtiments. Son intention est de convertir l'exploitation au bio en réduisant le cheptel actuel de 260 Blanc-Bleu-Mixte à un troupeau de 50-60 vaches, en produisant du lait et non de la viande (production actuelle majoritaire), et en vendant la production en circuit-court uniquement. Sur l'ensemble de la reprise, Terre-en-vue interviendrait sur une dizaine d'hectares de prairies situés à proximité immédiate de la ferme, qui permettrait d'alléger le coût de reprise et rendre celle-ci réalisable.

Projet de David Van den Bossche (Frasnes-lez-Couvin)

David est installé dans une ferme bovine (Limousines) à Frasnes-lez-Couvin près de Chimay. Il conduit son troupeau de 43 vaches entièrement à l'herbe sur 33ha de prairies principalement classées Natura 2000. David travaille encore à temps plein à l'extérieur, situation qui ne lui permet pas de développer la ferme et la rendre ainsi plus rentable. Il aimerait entre autres développer le troupeau pour vendre plus de bêtes voire engraisser lui-même, et éventuellement reconstruire une porcherie. Actuellement, suite à l'achat de la ferme et d'une partie des terres, il ne lui est plus possible d'investir dans plus de terres pour améliorer son autonomie fourragère et produire plus d'herbe pour développer le troupeau. Terre-en-vue cherche donc avec lui la meilleure opportunité d'acquisition pour soutenir ses projets.

Ferme de la Jussière (Vierves-sur-Viroin)

Maxime Mélon développe la ferme de la Jussière située à Vierves-sur-Viroin. Elle est composée d'une cinquantaine de vaches Aubrac qui paissent sur une trentaine d'ha principalement en propriété de la commune. Les vaches sont nourries exclusivement à l'herbe, sans céréales, ni maïs, ni betteraves. La ferme fonctionne via la vente directe : les carcasses sont découpées chez un éleveur voisin et les pièces vendues à la ferme via le magasin en ligne. La demande ne cesse de croître pour cette viande de grande qualité, alors que les sécheresses à répétition réduisent progressivement l'autonomie fourragère de la ferme. Maxime a donc bien besoin de quelques hectares supplémentaires pour maintenir son modèle d'élevage à l'herbe. Terre-en-vue se prépare donc à intervenir lorsqu'une acquisition se présentera.

Ferme du Moulin de Wez (La Roche-en-Ardenne)

En 2015, Margot Moreau a repris et développé la ferme du Moulin de Wez, créée par son père.

Située près de La-Roche-en-Ardenne, elle est composée d'une cinquantaine de chèvres laitières dont le lait est entièrement transformé et vendu en direct dans le magasin de la ferme, qui propose aussi les légumes produits sur le champ de la ferme.

Les chèvres pâturent sur 12ha de prairies permanentes en bio. Malheureusement, un de ses propriétaires veut à tout prix récupérer sa terre pour la vendre. Si Margot ne rachète pas ces 3,5ha ou si elle ne trouve pas d'équivalent, la ferme ne sera plus viable. Terre-en-vue soutient donc Margot pour négocier le rachat de cette parcelle ou une autre opportunité équivalente.

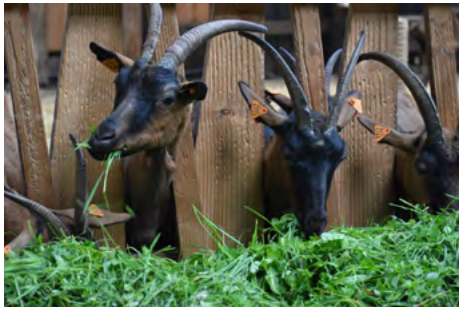

Projet de François Wiaux (Mont-Saint-Guibert)

François Wiaux est installé comme maraîcher depuis cinq ans à Mont-Saint-Guibert sur une cinquantaine d'ares qui lui permettent de nourrir une cinquantaine de familles sur le modèle du CSA (Community Supported Agriculture). Il apporte un soin tout particulier à la vie du sol, sujet sur lequel il donne de nombreuses formations à destination de professionnels du secteur sur l'autre moitié de son temps. La parcelle qu'occupe François est trop petite et l'accès y est trop précaire (contrat renouvelé tous les deux ans) pour qu'il puisse s'y projeter à long terme. Il a par ailleurs l'ambition d'intégrer son projet maraîcher dans un projet de ferme plus large qui inclurait d'autres porteurs de projets. François investigue différentes pistes d'acquisition dans le Condroz namurois sur lesquelles Terre-en-vue pourrait intervenir de façon à sécuriser définitivement son activité.

Les Jardins d'Arthey (La Bruyère)

Installée depuis 4 ans aux portes de Namur, sur le domaine d'Arthey, la coopérative Jardins d'Arthey rassemble différents porteurs de projets qui collaborent dans le développement de leurs activités au sein d'une structure commune. Y sont actuellement hébergés : trois projets de maraichage, boulangerie et transformation de plantes sauvages. Le projet de coopérative est né de la volonté de mutualiser les efforts en termes de suivi administratif, comptabilité, investissements, communication etc. Malheureusement, la coopérative va perdre l'accès aux terrains qu'elle occupait de façon relativement précaire (contrat de commodat) et Terre-en-vue est bien décidé à les soutenir dans leur projet de réinstallation. Ils suivent plusieurs pistes concrètes de rachat de terres et bâtiments pouvant abriter leurs activités au sein d'un lieu partagé.

La Bergerie d'Émilie (Maredret)

Muriel Havenne est installée comme bergère à Maredret. Elle produit une quinzaine de variétés de fromages qu'elle vend elle-même. Elle travaille en bio avec un vingtaine de brebis lacaunes sur une dizaine d'hectares, très dispersés, dont une bonne partie en réserve naturelle (Sosoye). Nous la suivons dans ses démarches de recherche de terres depuis 2019. Une très belle opportunité se présente aujourd'hui : une dizaine d'hectares appartenant à la commune d'Yvoir vont être mis à sa disposition via un bail à ferme que lui a cédé la commune. Elle va donc pouvoir y construire logement et bergerie, en restant dans sa région (précisément à Mont-Godinne). Finalement, peu de travail pour Terre-en-vue en terme de collecte de parts, mais surtout un suivi moral et des conseils pour avancer dans le l'emménagement de ce beau projet.

Autres leviers fonciers

Intermédiation

Il s'agit de mettre en lien un propriétaire terrien et un porteur de projet, dans le but de favoriser le développement d'un projet agro-écologique sur le terrain concerné, en lien avec son potentiel.

2020 fut une année très fructueuse dans ce processus d'intermédiation.

À Bruxelles (et dans sa périphérie), Terre-en-vue récolte les fruits de cinq années de travail financé par le projet FEDER «BoerenBruxelPaysan » (BBP), mené avec plusieurs partenaires (Bruxelles Environnement, Credal, Le Début des Haricots, la Maison Verte et Bleue et la Commune d'Anderlecht).

Terre-en-vue a sollicité ou a été sollicité par la quasi-totalité des communes bruxelloises pour évaluer le potentiel de terrains concernant le développement d'un projet agricole. La majorité des terres libres d'occupation étant en propriété communale, il n'a pas été question pour Terre-en-vue de les acquérir mais plutôt d'en prendre la gestion via une location (ex.: le bail emphytéotique) ou un prêt à usage (le commodat)..

En Wallonie, les contacts sont en cours.

Terrain de Jette (1,2ha)

En 2019, Terre-en-vue avait obtenu 1,2 ha en prêt pour une durée de 10 ans de la part de la Ferme pour enfants de Jette / Kinderboerderij Jette ASBL qui les loue elle-même à la Commune de Jette.

L'année 2019 avait été consacrée aux démarches administratives et notamment à la demande de permis d'urbanisme pour l'installation d'infrastructures maraîchères. Début 2020, nous vous présentions le premier projet à s'installer sur cette terre: **Les Garçons Maraîchers**, projet porté par Jean-Philippe Gomrée, ancien chef de cuisine reconverti au maraîchage, installé à Jette sur 25 ares.

Les parcelles restantes ont fait l'objet d'un appel à projet dans le courant de l'année 2020. Deux projets ont été sélectionnés pour une installation à partir du mois de février 2021:

CourJette : un projet de maraîchage en auto-cueillette porté par Tom Seconde et Tine Van Eycken et faisant partie de l'ASBL AtelierGrootEiland. Ceux-ci disposaient déjà d'un terrain situé à deux pas et cette nouvelle parcelle de 55 ares leur permettra de répondre à la demande de plus en plus grande. Ce projet de production inclut aussi l'accueil de personnes en réinsertion socioprofessionnelle.

Les Simples Jettoises : la volonté de ces 4 porteurs de projet est de transformer une parcelle de 40 ares en en éco-lieu inspirant et productif. Les productions de plantes aromatiques et médicinales, fleurs et petits fruits seront transformées en tisanes, épices, boissons et autres produits. Le lieu sera régulièrement ouvert au public dans le cadre de formations et ateliers autour des bienfaits des « simples », ces plantes jadis incontournables dans tout jardin nourricier qui se respectait.

Terrain de Ganshoren (1ha)

En 2019, Terre-en-vue a effectué avec la coopérative ERU urbanisme, Crédal et la Ferme du Chant des Cailles une analyse du potentiel des terrains situés dans le nord de Bruxelles. En 2020, ce travail a notamment permis d'identifier un terrain d'1ha situé à Ganshoren, pour lequel nous sommes en train de négocier la signature d'une emphytéose. Les dialogues avec la commune nous permettent d'affiner nos liens avec les pouvoirs publics. En 2021, nous espérons pouvoir lancer un appel à projets sur ce beau terrain.

Terres d'Overijse (2,5ha)

Didier Lemaire, un coopérateur de longue date et ambassadeur de notre mouvement, a mis à disposition de Terre-en-vue un terrain de 2,5 ha libres d'occupation à Overijse pour une durée de 20 ans en vue d'y installer un projet agroécologique. Ce mécanisme permet donc à ce dernier de rester propriétaire tout en confiant les terres pour une longue durée à notre coopérative qui pourra en gérer l'utilisation en bien commun.

Ce terrain a été mis à disposition de la **Ferme du Chant des Cailles** (projet d'agriculture urbaine à Watermael-Boitsfort), qui démarrera par l'implantation d'une prairie temporaire avant de mettre en place un système productif diversifié. La production de fourrage permettra à la Coopérative du Chant des Cailles d'augmenter son autonomie fourragère pour l'alimentation de ses brebis.

Terre de Ramillies (0,9 ha)

La première vague du COVID a servi de déclencheur pour un autre propriétaire privé qui a contacté Terre-en-vue avec l'objectif de donner une nouvelle affectation à un terrain de 0,9 ha situé à Bomal (Ramillies). Ce terrain, mis à disposition de TEV pour 10 ans, a été confié à Lisa-Marie Hermann qui y développe son projet maraîcher « Au Pré Madame ». Une aubaine pour la jeune femme qui cherchait un terrain depuis plusieurs années et cultivait une parcelle de quelques ares avec un contrat précaire à quelques centaines de mètres de ce nouveau terrain.

Etudes et conseils fonciers

FACILITATEUR AGRICULTURE URBAINE

En 2020, Terre-en-vue a participé pour la 3ième année au consortium du Facilitateur Agriculture Urbaine (FAU) à Bruxelles avec ERU, Groupe One et Greensurf.

Cette année, nous nous sommes concentrés sur une **étude de potentiel d'un projet d'agroforesterie sur l'ancien site de l'OTAN**, qui s'étend sur 46,7 ha dont 15 ha en Région Bruxelles-capitale, commanditée par l'agence publique Perspective. Cette étude a influencé l'adoption d'un «masterplan» pour l'aménagement du site. Elle a par ailleurs voyagé à travers plusieurs administrations et a permis de diffuser de nouvelles idées pour l'agriculture urbaine.

Nous avons également adopté une nouvelle approche pour l'analyse de potentiel d'un site s**itué à Anderlecht, dans la vallée du Vogelenzang**. Par une **approche territoriale**, nous avons mis en évidence la possibilité et l'intérêt de regrouper plusieurs parcelles pour constituer un ensemble de 14 ha, propice à l'agriculture urbaine.

Ces deux approches assez poussées sont le fruit de collaborations étroites avec le projet BBP.

VIDÉOCONFÉRENCES AGRICULTURE URBAINE

En 2020, dans le cadre du projet BBP, nous avons organisé avec nos partenaires et en collaboration avec Metrolab, une série de cinq vidéoconférences intitulées « Agropolis », sur la thématique de l'agriculture urbaine. Le rapport de ces conférences sortira en 2021.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ – TERRES DE STERREBEEK

Le consortium constitué de Terre-en-vue, Coduco, Crédal et les maraîchers David Herrera et Jean-Philippe Gomrée a été sélectionné pour réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de maraîchers sur des terres libres d'occupation de la Ville de Bruxelles, situées à Sterrebeek. L'étude portera également sur la possibilité d'approvisionner directement depuis ces terrains les cuisines publiques qui alimentent les collectivités bruxelloises.

TERRES PUBLIQUES : OUTILS JURIDIQUES

Terre-en-vue s'est associé au cabinet d'avocat EQUAL pour répondre à un appel à projet lancé par Bruxelles Environnement visant à étudier les outils juridiques disponibles pour les pouvoirs publics afin de mettre leurs terres à disposition de projets d'agriculture urbaine. L'étude sera finalisée en 2021 et permettra d'approfondir l'expertise juridique de Terre-en-vue autour des questions de mise à disposition du foncier public.

TERRES PUBLIQUES : AUSSI EN WALLONIE !

Fin 2020, nous avons répondu à l'appel à projet « relocalisation de l'alimentation » lancé par la Ministre Tellier en présentant, en partenariat avec Crédal, un **projet visant à accompagner 15 communes wallonnes dans la mobilisation de leur foncier** pour une relocalisation de la production alimentaire. Le financement que nous avons obtenu nous a permis d'engager Françoise Ansay, qui rejoindra notre équipe en mai 2021. Le projet a déjà démarré avec plusieurs contacts pris avec les villes de Liège, Namur et Charleroi, et permettra notamment de développer les ceintures alimentaires autour de ces villes. L'idée est également de travailler avec des communes rurales pour soutenir l'installation et la pérennisation de projets agro-écologiques.

Transmission des fermes

Terre-en-vue tente depuis 2016 déjà de mettre l'accent sur l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture, car la situation est critique en Wallonie : la moyenne d'âge des agriculteurs est de 55 ans et plus ; seul un repreneur est identifié pour 5 agriculteurs arrêtant leurs activités et la flambée du prix des terres agricoles rend les reprises extrêmement complexes.

Résultat : la plupart des fermes qui arrêtent sont « englouties » par des fermes voisines et ce sont autant d'outils de production perdus, au profit d'une homogénéisation et d'une concentration de la capacité de production sur le territoire.

La première approche de TEV a consisté à s'inspirer des expériences de nos voisins européens sur le sujet (récoltées en 2015-2016 dans le cadre d'un projet Erasmus+), afin de les transmettre en Wallonie au travers de différents ateliers participatifs de sensibilisation (2018-2019). Cette démarche a permis de connecter Terre-en-vue à de nombreux acteurs institutionnels et associatifs wallons (la Sowaccess, la FUGEA, FJA, Agricall, IPEA La Reid, ...) qui partagent les mêmes constats.

Sachant qu'une transmission est un projet à mûrir entre 5 à 10 ans avant la remise de la ferme, Terre-en-vue plaide pour la mise en place d'un accompagnement des projets de transmission d'un point de vue **du cédant**, chose inexistante en Wallonie, qui s'avère pourtant très utile dans d'autres pays européens pour anticiper les transmissions.

En 2020, cette réflexion a mené au dépôt d'une demande de financement auprès du Ministre de l'agriculture Willy Borsus. Le projet, qui devait être mené en partenariat avec la FUGEA, consistait à expérimenter concrètement plusieurs projets-pilotes de transmission de fermes. Cette demande a malheureusement été refusée, en raison de la volonté du Ministre de mener une analyse plus large et plus inclusive sur le sujet.

Entre-temps, nous avons intégré la réflexion sur la transmission des fermes au sein du Réseau Wallon de Développement Rural (RWDR), qui rassemble de nombreux acteurs du secteur, avec la volonté de dégager des pistes d'actions concrètes. Avec le RWDR, nous avions prévu l'organisation d'une «foire de la transmission» en novembre 2020 à l'école agricole de La Reid pour accueillir jeunes et moins jeunes agriculteurs ainsi que de nombreux acteurs intéressés par la question. Le projet est au frigo en attendant l'assouplissement des mesures sanitaires. En attendant, le RWDR a réalisé différents témoignages audiovisuels d'agriculteur.trice.s sur leur expérience de transmission.

Nous espérons une suite plus concrète encore en 2021 !

Vie du mouvement

Levées de fonds

PRISES DE PARTS EN SOUTIEN À DES ACQUISITIONS

Les terres acquises par la coopérative sont acquises grâce au capital souscrit par les citoyens et personnes morales soutenant la démarche de Terre-en-vue. **Le capital souscrit peut être dédié à un projet en particulier, ou être attribué à un « pot commun » permettant à Terre-en-vue de constituer un fonds de roulement nécessaire afin d'assurer la réactivité de la coopérative lorsqu'une acquisition se présente.**

En 2020, l'apport des coopérateurs s'est élevé à 797.800€ pour porter le montant total réuni par notre coopérative à **plus de 3 millions** (3.027.500€), rassemblé par 1 944 coopérateurs - soit 7.978 parts supplémentaires en un an. A noter que 675.000€ de ce total proviennent d'une grande donatrice via la Fondation Qi Green. Sur demande de cette donatrice, Qi Green a fait ce don à notre Fondation pour la prise de parts dans notre coopérative.

Quant au patrimoine de la coopérative, il est de **87 hectares** en pleine propriété. Chiffre auquel il faut ajouter les **4,5ha** de Haut-Ittre (en indivision avec Thierry André – voir « Acquisitions 2020- 2021 ») et les **7,5ha** de terres bruxelloises (voir « Intermédiation ») mises à disposition de notre coopérative sous contrat d'emphytéose ou en commodat.

Les projets ayant atteint leurs objectifs de financement (début 2021 ou avant) sont les suivants : Ferme Bio Lorraine, Ferme Larock, Ferme Marion, Ferme Renaud, Fermes des Frères Jacquemart, Les Légumes d'Emile & Camille et la Bergerie d'Acremont.

Les projets dont la récolte d'épargne est en cours (au 01/04/2021) sont : Ferme Sainte-Barbe (79% dont 15.307€ récoltés grâce au crowdfundig réalisé par Greenpeace pour la ferme fin 2019), Terres de Rebaix (54%), Ferme du Muselbur (80%), Bergers de la Haze (34%), Ferme Lamberty (69%), Ferme du Coin[2] (48%), Verger des Possibles (48%), Les 3 Petits Bergers (23%).

DONS PONCTUELS ET RÉGULIERS

En 2020, trois appels à dons ont été envoyés à notre réseau (en juin avec un rappel en septembre et en décembre) sous forme, cette année, de deux courtes vidéos. Pour ces deux appels, l'accent a été mis sur le rôle essentiel joué par nos agriculteurs et agricultrices au coeur de cette crise sanitaire. En décembre, les donateurs ont pu bénéficier d'une mesure gouvernementale COVID-19 à savoir 60% de réduction fiscale (au lieu de 45 % habituellement).

Ce contexte semble avoir eu une certaine influence puisque le **montant total des dons** faits au mouvement Terre-en-vue en 2020 a atteint la somme exceptionnelle – de 932.613€, dont 128.000€ d'un couple de donateurs, 200.000€ d'une généreuse donatrice et 485.000€ de la Fondation Qi Green. Au total, 147 nouveaux donateurs ont rejoint la communauté des donateurs de Terre-en-vue.

Pour rappel, grâce à ces dons, Terre-en-vue peut ainsi soutenir l'accompagnement des projets sur le long terme. Car au-delà de l'acquisition de terres, il y a tout un mouvement à faire vivre !

Deux choix sont possibles en matière de don :

- faire un don ponctuel ou
- faire un don régulier via ordre permanent

Les deux formules permettent la défiscalisation du don dès lors que la somme est versée en faveur du fonds des Amis de Terre-en-vue ouvert auprès de la Fondation Roi Baudouin et que le total des dons atteint 40€ au cours d'une même année civile.

Les dons peuvent également être effectués directement auprès de la Fondation Terre-en-vue (mais sans défiscalisation).

Pour tous vos dons en 2020 (et avant et après!), soyez toutes et tous chaleureusement remercié.es !

Terre-en-vue s'invite dans les fermes

Vous vous en doutez, les événements organisés dans les fermes soutenues par Terre-en-vue ont beaucoup souffert des mesures de distanciation sociale et de confinement. Malgré tout, nous avons pu mettre en place un certain nombre d'animations au sein des fermes, en les adaptant au cadre légal existant.

ATELIERS PLANTES BIO-INDICATRICES

Trois ateliers sur les plantes bio-indicatrices ont été organisés en 2020 dans trois fermes du réseau : à Jette, avec Les Garçons Maraîchers, à Sart-Bernard sur le terrain du projet GROW et à la Ferme école de Bierleux-Haut. Soit à « huis-clos » pour juin, et avec une limite de 15 personnes fin août et en septembre.

Pour rappel, ces ateliers permettent de découvrir les sols sur lesquels cultivent les agriculteurs, via la méthode de Gérard Ducerf. Accompagnés par Geneviève Adam, de Aumvegetalis, les participants arpentent les terres en matinée en observant toutes les espèces et variétés de plantes dites «adventices» présentes sur le terrain. L'après-midi est dédiée à l'analyse, qui permet d'identifier la nature du sol (compactage, présence d'eau, pH, minéraux,...). Les agriculteurs participent activement à la visite, et permettent de remettre les analyses dans un contexte bien précis (précédent cultural, techniques de travail du sol et de gestion des adventices,...).

Ces ateliers permettent non seulement une rencontre sur le terrain mais aussi un dialogue entre citoyens et agriculteurs, source de découvertes précieuses ! En 2021, trois nouveaux ateliers seront à nouveau programmés.

FÊTE DES ACQUISITIONS ET ÉTAT DES LIEUX À LA FERME LAMBERTY

Le 12/09, rendez-vous avait été donné aux coopérateurs pour fêter l'acquisition de trois parcelles réalisée en 2020. Objectif : partir ensemble à la découverte des parcelles acquises, visite guidée par la famille Lamberty de la nouvelle chèvrerie et de la ferme, ainsi qu'un échantillonnage en vue de la réalisation de l'analyse de sol de la dernière parcelle acquise.

FÊTE DE LA TERRE CHEZ EMILE & CAMILLE, FERME RENAUD ET FERME MARION

La Fête de la Terre est un moment-phare de l'année chez Terre-en-vue, puisqu'elle permet de rassembler tout le mouvement lors d'une journée festive qui se déroule chaque année dans une ferme différente.

En 2020, nous avons évidemment dû adapter la formule. Le 11 octobre dernier, la Fête de la Terre a donc eu lieu dans trois fermes différentes en Condroz-Famenne, avec plusieurs créneaux de visites possibles : chez Emile & Camille, à la Ferme Renaud et à la Ferme Marion, trois lieux relativement proches, permettant ainsi aux coopérateurs qui le souhaitaient de réaliser l'ensemble des visites.

Au programme également : pique-nique champêtre autour d'un brasero et promenades, par une journée automnale au grand air et à la rencontre de ceux et celles qui prennent soin de nos terres. Les visiteurs ont été nombreux à répondre présents à ce rendez-vous, la météo également, facilitant le déroulé de cet événement organisé exclusivement en extérieur.

Par ailleurs, nous avons profité de ce rassemblement pour lancer notre campagne de communication **« Entre nos mains, la terre»** (voir «Actions transversales soutenant les projets ») en présence de la presse et du ministre wallon de l'agriculture Willy Borsus.

Actions transversales soutenant les projets

Communication

CAMPAGNE DE COMMUNICATION « ENTRE NOS MAINS, LA TERRE »

Le 11 octobre 2020, lors de la Fête de la Terre, nous avons démarré notre campagne de communication intitulée « ***Entre nos mains, la terre*** ». L'objectif de celle-ci est double :

- Faire connaître largement la problématique de l'accès à la terre agricole, la nécessité de sauvegarder les terres nourricières et de soutenir les agriculteurs qui les cultivent avec respect.
- Faire connaître à un large public l'existence de Terre-en-vue et les possibilités d'agir concrètement via la coopérative ou directement auprès des fermes dans et hors du réseau de Terre-en-vue.

Mais plus que d'une campagne « one shot », nous préférons parler de **stratégie de fonds**, visant, à terme, à amener chaque personne touchée à agir selon ses moyens : prise de parts, dons, participation active à un groupe local auprès d'un projet soutenu, représentation du mouvement en tant qu'ambassadeur,...

Pour sa réalisation, nous avons choisi de travailler avec l'agence We Tell Stories (suite à un appel d'offres lancé au début de l'été 2020). Le contexte de la pandémie a ici aussi influencé le déroulement initialement prévu pour cette campagne.

Au moment de rédiger ce rapport, seule une première série de vidéos témoignages a été diffusée : ***les Interviews Terre à terre,*** à découvrir - et partager – sur notre page Facebook ainsi que notre compte Youtube.

Terre-en-vue y donne la parole directement aux principaux intéressés : les agriculteurs soutenus par le mouvement, les citoyens qui s'engagent comme coopérateurs, bénévoles, mangeurs proches d'une ferme; mais aussi à quelques personnalités publiques telles qu'Adélaïde Charlier (Youth for Climate), Olivier de Schutter (ex-Rapporteur aux Nations-Unies) et Bruno Coppens.

En 2021, nous travaillerons sur la création d'un podcast audio dans lequel nous partirons à la découverte des agriculteurs et agricultrices d'aujourd'hui et de demain, tout en abordant des thématiques variées, toutes en lien avec l'accès à la terre. Au programme également - si le contexte nous le permet: l'organisation d'ateliers «Do it Yourself» ; ateliers qui accompagneront d'autres actions de sensibilisation sur le terrain.

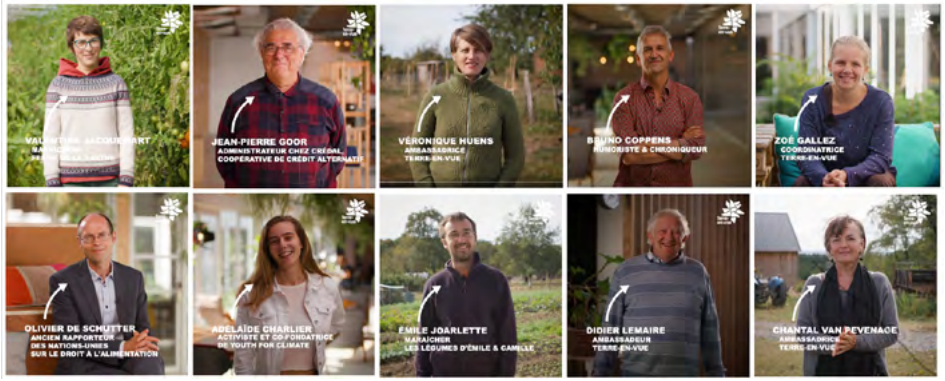

Plaidoyer

RENCONTRES AVEC LE MINISTRE WILLY BORSUS

2020 a été ponctué de trois rencontres avec le Ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus. La première rencontre a eu lieu début mars, en vue de présenter les actions de Terre-en-vue et les revendications que nous portons concernant le foncier agricole avec la PFFA (Plate-Forme Foncier Agricole). Le ministre a marqué un grand intérêt pour nos actions. Nous avons eu l'occasion de le rencontrer une deuxième fois en juillet, avec AIA (Agroecology in Action), suite à la campagne de sensibilisation virtuelle lancée autour du 17 avril, journée internationale des luttes paysannes.

Le ministre a marqué une troisième fois son intérêt en se déplaçant personnellement chez Emile et Camille en, octobre, lors de la Fête de la Terre.

RAPPORT DU FONCIER AGRICOLE

Nous avons été très réactifs face à la publication du baromètre des notaires au mois d'août, qui avait devancé la publication du Rapport de l'Observatoire du Foncier agricole émis par la Wallonie. Le baromètre établissait des moyennes générales du prix des terres mélangeant des terres purement agricoles et des terres à bâtir. Ces chiffres ont malheureusement été repris par la presse et ont influencé à la hausse certaines négociations en cours, notamment pour des terres à acquérir avec Terre-en-vue. Nous avons interpellé les notaires sur leur responsabilité à propos de la hausse des prix. Plus tard, nous avons appris que la Wallonie avait déjà proposé d'intégrer ce baromètre au rapport du foncier, ce qui n'est pas encore acquis. Nous avons également été en discussion avec l'administration wallonne pour suggérer quelques améliorations de ce rapport foncier, afin qu'il puisse devenir une référence encore plus utile. **Mais nous continuerons de rappeler que l'observatoire foncier ne suffit pas**, il n'est qu'un préalable à l'adoption d'une véritable politique foncière, qui doit absolument réguler les prix et l'attribution des terres pour soutenir une transition agro-écologique.

NOTE CONCERNANT LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR SOL

En 2050, la Wallonie a pour objectif d'avoir 100 % de son énergie sur une trajectoire renouvelable. Dans ce but, la technologie des panneaux photovoltaïques pourrait être une des alternatives utiles à cette transition. **Installés sur le sol**, ces panneaux offrent un coût par MWh d'électricité produite plus faible. Résultat : les demandes de permis d'urbanisme à leur sujet sont de plus en plus nombreuses ces dernières années. Une nouvelle concurrence pour nos terres agricoles nourricières, ainsi que pour des sites Natura 2000 ou encore des zones forestières.

Terre-en-vue, la **Fédération Inter-Environnement Wallonie** (IEW), **Natagora**, et **Apere** se sont penchés sur cette problématique. Ils ont rédigé une note à l'attention du cabinet du ministre wallon Willy Borsus, responsable de l'aménagement du

territoire et de l'agriculture. L'intégration d'un critère de localisation dans le calcul du niveau du soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques a notamment été proposée.

CONCOURS ARBRES DE NOËL ALTERNATIFS & ÉCHANGE LIVE SUR L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Terre-en-vue et ses partenaires ont à nouveau organisé le concours photos de fin d'année afin de sensibiliser les citoyens à la problématique de la (mono)culture de sapins en Wallonie - source d'accaparement des terres à des fins non-nourricières, d'appauvrissement des sols et de hausse considérable du prix à l'hectare.Cette année encore, le concours a remporté un franc succès avec 109 photos sapins alternatifs reçues.

La mobilisation « *Des carottes, pas des sapins* » initiée en 2018 en parallèle du concours, s'est quant à elle transformée en un échange organisé en direct en ligne le 17/12 en soirée. Au centre de cet échange : les luttes citoyennes contre l'accaparement des terres agricoles nourricières : sapins de Noël, bien entendu, mais aussi extensions d'autoroutes, constructions de bâtiments de loisir et installation de panneaux photovoltaïques au sol. Pour animer cet échange avec Terre-en-vue, nous avons eu le plaisir d'être rejoints par le réseau ***Occupons le Terrain*** et IEW - ***Inter-Environnement Wallonie.***

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

Terre-en-vue continue d'être sollicitée régulièrement par les médias – presse écrite et audiovisuelle.

En 2020, nous soulignons les reportages et articles suivants :

- Un reportage chez Emile & Camille avec un focus sur la réforme du bail à ferme en janvier 2020
- Une présentation de Terre-en-vue et un reportage à la Ferme Lamberty dans l'émission « Quel Temps » de la RTBF en février
- Un dossier dans Le Soir en août 2020 concernant les coopératives et l'autonomie alimentaire
- Des reportages dans les JT et JP de la RTBF et RTL-TVI lors du lancement de notre campagne de communication à la Fête de la Terre en octobre 2020
- Un portrait de la ferme Muselbur dans le dossier « Ruée vers la Terre » du numéro de novembre 2020 du magazine Imagine Demain Le Monde
- Une intervention en direct fin novembre sur le plateau de LN24 suite à la sortie de presse du ministre bruxellois Alain Maron concernant l'achat de terres en Région Bruxelles-Capitale.

Chevilles ouvrières

1. Les agriculteurs

Les agriculteur.rice.s de Terre-en-vue se rassemblent régulièrement au sein de la « commission agroécologie», qui se réunit 4 ou 5 journées par an, en automne-hiver, principalement dans les fermes.

Pour rappel, cette commission poursuit trois objectifs :

- Donner un avis sur les nouveaux projets.
- Assurer le suivi des projets et le dialogue avec les coopérateurs.
- Donner un avis sur les choix stratégiques et politiques de Terre-en-vue qui concernent les agriculteurs.

C'est également un moment d'échanges et de convivialité, qui permet d'aborder des thématiques liées à leurs pratiques agricoles. En 2020, Terre-en-vue a choisi comme thématique transversale pour ces rencontres les **pratiques agricoles pour lutter contre les effets des dérèglements climatiques** (sécheresses, pluies diluviennes, etc.).

Malgré une saison fort limitée à cause du COVID, les commissions agroécologiques ont pu se tenir en extérieur et exposées à tous vents. Lors de l'hiver 2020-2021, il a été question: du rôle de l'arbre dans une ferme et des **techniques agroforestières** avec l'Association pour la promotion de l'agroforesterie, au Centre Technique Agricole de Strée; de la **gestion des prairies et des fourrages** avec l'intervention de l'ASBL Fourrages Mieux, à la Ferme d'Esclaye; de la rencontre des nouveaux porteurs de projets sur les terres récemment acquises à Haut-Ittre; ainsi que de la **vie du sol** avec Graines d'Avenir aux Fermes des frères Jacquemart.

A nouveau, les agriculteurs étaient au rendez-vous et les **échanges furent très riches** à la fois sur les missions de Terre-en-vue mais également sur **l'évolution du milieu agricole au sens large.**

Comme en témoigne Quentin Ledoux de la Ferme Coin[2] : « *Ces moments intenses et riches de sens sont pour moi une ressource immense dans ma vie de paysan et m'aident chaque jour à un peu mieux prendre soin de nos terres.* »

2. Les coopérateurs, ambassadeurs et groupes locaux

Afin de mettre en oeuvre la notion de «bien commun», des communautés vivantes sont créées autour des fermes soutenues par Terre-en-vue. Coopérateurs, membres d'un groupe local, ambassadeurs : autant de casquettes que portent les citoyen.ne.s qui se mobilisent pour soutenir les fermes du réseau de Terre-en-vue et qui font vivre le mouvement. Leur rôle est donc essentiel.

> Relancer les dynamiques locales

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les membres de notre grande communauté, privés des rassemblements essentiels à leur organisation et motivation. Dans ce contexte, la question de **l'évolution des dynamiques locales et la manière de les relancer** était plus que jamais d'actualité.

Cette réflexion, débutée en 2020, a pris racine début 2021 avec l'organisation d'une **enquête auprès de nos ambassadeurs** gérée par Alexandre Stoffen, en dernière année de bachelier d'écologie sociale à Bruxelles, stagiaire pendant 1 mois et demi au sein de notre équipe. Un autre stagiaire, Pierre Lempereur, va poursuivre pendant 6 mois ce **travail de fond sur la dynamique des groupes locaux** dans le cadre de sa formation d'éco-conseiller. L'objectif est d'établir un plan d'action afin de créer une **collaboration plus forte** entre membres (coopérateurs, groupes locaux et ambassadeurs) et ainsi de **renforcer le sentiment d'appartenance**, tout en valorisant davantage les compétences personnelles de chacun. A suivre en 2021.

> Formations continues

C'est également dans le but de renforcer ces liens que nous avons mis en place, depuis 2019, des formations continues à destination des membres de la communauté TEV. Fin 2020, nous avons organisé en ligne une formation et échange autour de la thématique de la PAC. 2021 sera, nous l'espérons, plus propice à la suite de ces formations demandées et appréciées.

> Formation ambassadeurs

En 2020, nous avons formé une trentaine de nouveaux ambassadeurs. La première formation a encore pu avoir lieu en présentiel, en février-mars 2020 à Bruxelles, juste avant le premier confinement. Nous avons ensuite adapté notre formation afin de pouvoir la proposer en ligne. C'est ainsi qu'en novembre 2020, une vingtaine de personnes ont pu suivre notre premier module en ligne. La suite – on l'espère – en présentiel en mai/juin 2021.

Un groupe local se constitue habituellement au moment du lancement de la récolte de fonds, il est donc rattaché à un projet agricole bien précis. Après 8 ans d'existence, nous avons constaté que cette dynamique du groupe a tendance à s'essouffler, voire disparaître. Notre volonté est que cette dynamique persiste dans le temps et continue de s'alimenter afin de maintenir le dialogue entre l'agriculteur. rice et les citoyen.ne.s. et ainsi incarner le principe de gestion en bien commun qui nous est cher.

4. L'équipe salariée et les administrateurs

L'ÉQUIPE

L'équipe permanente a pour but de faire aboutir les projets en d'en assurer le suivi, de créer des liens entre les différentes parties prenantes du mouvement et d'assumer la représentation de Terre-en-vue vis-à-vis des interlocuteurs externes.

En 2020 notre équipe a poursuivi l'accompagnement avec les consultants de l'asbl « Prismalia », entamé en 2019, cette fois pour travailler sur la question de l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Plusieurs membres de l'équipe ont senti le besoin de diminuer leur temps de travail, ce qui ne fut pas chose aisée, car notre travail dans l'intérêt du bien commun nous passionne. Ce changement nous a également permis d'accueillir des nouvelles personnes au sein de l'équipe, notamment Tiphaine van der Haegen pour l'animation et la sensibilisation citoyenne, et Pierre Lempereur, stagiaire pour 6 mois, pour un travail de fond sur la dynamique des groupes locaux.

En 2021 cette élargissement continuera, toujours dans l'intérêt de Terre-en-vue en veillant au bien-être de chacun, à la recherche du juste équilibre. L'équipe se répartit actuellement les rôles comme suit :

Zoé Gallez, responsable de la coordination de l'équipe, du suivi de projets et du plaidoyer politique.

François Leboutte, responsable du pilotage financier et du suivi de certains projets.

Maarten Roels, responsable du projet bruxellois FEDER.

Antoine Gérard, responsable des projets bruxellois BBP.

David Dupuis, responsable des premiers contacts projets et des nouveaux projets d'acquisition et d'intermédiation.

Lionel Colpin, responsable de la comptabilité.

Perrine Ghilain, responsable de la communication

Tiphaine van der Haegen, responsable de l'animation et la sensibilisation citoyenne, qui remplace **Alix Bricteux** durant son congé de maternité depuis début 2020

LES ADMINISTRATEURS

Les conseils d'administration des trois structures se réunissent ensemble étant donné les liens entre elles et leurs missions.

En 2020, les conseils d'administration ont dû a**dapter leur mode de fonctionnement** :

- Après un beau démarrage en début d'année et une soirée de rencontre avec les agriculteurs début mars, **ils ont dû se réunir en vidéoconférence** de mars à juin et de novembre à décembre, après deux rencontres en présentiel en septembre et octobre. Vu la fluidité du fonctionnement de nos CA, cela n'a pas posé de problème, bien que nous continuerons à privilégier les rencontres humaines dès que possible. La qualité des liens et la profondeur des discussions est incomparable.
- Toutes les réunions ont eu lieu en présence de Zoé (coordinatrice de l'équipe) et d'un autre membre de l'équipe selon une tournante (2e lien).
- Hélène Capocci a poursuivi son rôle de **1er lien CA (point de contact et soutien à l'équipe)**, rôle rondement mené et particulièrement précieux durant cette période chahutée. En décembre, elle a passé la main à Damien Van Miegroet, qui a été élu selon la procédure sans candidat. L'intention est de faire tourner ce rôle annuellement, afin de permettre à chacun-e de s'impliquer davantage.
- Thibault Leroy reste l'interlocuteur pour les **ressources humaines.**
- Thierry Vard est toujours responsable de la **relecture des PV.**
- **La mise au vert a dû être reportée** en raison des mesures sanitaires.

Que tous les administrateurs soient vivement remerciés pour leur implication dans Terre-en-vue et leur soutien à l'équipe !

Nous remercions en particulier Sylvain Launoy, qui termine son mandat. Sylvain s'est énormément investi pour Terre-en-vue depuis 2016, en soutenant l'équipe de près, en étant 1er lien et en contribuant à l'amélioration de la gouvernance et du fonctionnement équipe-CA. Un tout grand merci à lui pour sa précieuse implication, qui nous a amenés un sacré pas plus loin !

Hommage à Yakana

Il avait le trait vif et le coeur sur la main.
Il maniait l'art de faire sourire et réfléchir, le tout en un seul dessin.
Discret, affable et engagé,
Yakana s'en est allé.

Yakana - Yacine Canamas de son vrai nom - était dessinateur de presse et collaborait à de nombreuses publications belges et françaises. Il est décédé il y a un an déjà, ce 23 mars 2020.

Mais même un an plus tard, tu es toujours avec nous, Yacine. Car si les paroles s'envolent, les écrits – et les dessins - restent. ! Tu continueras à vivre longtemps pour Terre-en-vue à travers tes dessins et sur les tee-shirts de tous nos membres.

Trois structures juridiques

1. Situation de l'association Terre-en-vue

1. MISSIONS SPÉCIFIQUES

Statutairement, la mission de l'asbl Terre-en-vue (cf. les statuts de l'asbl) consiste à :

- *faciliter l'accès à la terre, en vue d'aider les agriculteurs à s'installer et à développer avec les citoyens, des projets agroécologiques*
- *soutenir l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire telles que définies par la Via Campesina*
- *encourager des modes de production assurant la fertilité des terres nourricières à long terme*
- *soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement soutenables et pérennes: des projets qui vivifient le sol, respectent les paysages et l'équilibre des écosystèmes*
- *protéger la terre, considérée comme un bien commun dont nous sommes tous responsables*

Concrètement, l'asbl s'est donné quatre missions de base:

- l'accompagnement de projets locaux
- l'animation d'un réseau citoyen et associatif (communication, réseautage et formations)
- le développement d'un plaidoyer concernant l'accès à la terre
- la recherche et le partage d'idées et d'expériences

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'asbl est actuellement composé de :

- Thibault Leroy (2017, 2e mandat courant jusqu'en 2023)
- Hélène Capocci (2018, 1er mandat courant jusqu'en 2021, se présente pour un 2e mandat)
- Marie-Odile Jaspar (2018, 1er mandat courant jusqu'en 2021, se présente pour un 2e mandat)
- Céline Blanchard (2019, 1er mandat courant jusqu'en 2022)
- Ho Chul Chantraine (2020, 1er mandat courant jusqu'en 2023)
- Sylvain Launoy (2019, 1er mandat courant jusqu'en 2022, démissionnaire).

3. MEMBRES

L'asbl compte des membres effectifs et des membres adhérents. La cotisation est d'un montant libre, à partir de 10€ pour les personnes physiques et à partir de 40€ pour les personnes morales.

Les membres **effectifs** soutiennent l'asbl **de manière active**. Ils sont admis par l'assemblée générale devant laquelle ils présentent personnellement leur candidature. Ils disposent du droit de vote et s'engagent à participer aux assemblées générales (quorum de présence). Les membres **adhérents** soutiennent l'asbl **selon leurs disponibilités**. Ils sont admis par le conseil d'administration qui se réunit mensuellement, sont invités aux assemblées générales et disposent d'une voix consultative.

Au 31 décembre 2020, l'asbl comptait 337 membres, dont 64 membres effectifs et 273 membres adhérents.

4. SITUATION FINANCIÈRE 2020

L'asbl se charge de l'animation du mouvement. Ses recettes principales sont des subsides et ses dépenses principales sont des frais de personnel.

Les recettes

1. En 2020, les recettes s'établissent à 376 004,04€, et proviennent majoritairement des **subsides et aides à l'emploi** (92% des recettes, dont 89% pour les aides publiques et 3% d'un subside privé), à concurrence de 344 845,19€, réparties comme suit :

Wallonie

- aides à l'emploi APE (y compris réductions ONSS) : 122 968,85€
- subside SPW économie sociale : 46 203,69€
- subside SPW agriculture : 57 752,90€

- subside SPW Environnement soutien covid : 2 500,00€
- subside de la commune de Chièvres : 1 250,00€
- subsides en capital (couvrant les amortissements des dépenses d'investissement) : 2 531,80€

Bruxelles

- subside FEDER Bruxelles : 62 935,12€
- subside Bruxelles Économie et Emploi : 32 726,73€

Autres

- soutien de la Fondation QiGreen : 10 634,65€
- subside Fonds 4S finançant des formations : 1 500,00€
- réductions diverses d'ONSS et de précompte professionnel : 3 841,45€

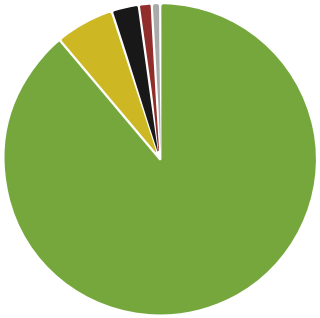

89% Subsides et aides à l'emploi utilisés en 2019
6% Ventes de services et de biens
3% Subside privé
1% Dons reçus
1% Cotisations des membres

2. **D'autres recettes** complètent nos voies de financement:

- Les ventes de services et de biens : 22 893,13€

Il s'agit principalement de services rendus dans le cadre de marchés publics à Bruxelles (avec un grand développement du Facilitateur Agriculture Urbaine), ainsi que des formations sur l'accès à la terre, données dans le cadre des cours organisés par le Crabe, la Fugea, le MAP et le Forem d'Ath. A cela s'est ajoutée, à partir de cette année 2020, une contribution de la coopérative pour les services qui lui sont rendus par l'ASBL à travers un contrat de service (gestion administrative et financière, accompagnement des projets, communication...). Cette contribution s'est élevée à 3 600 € en 2020.

- Les cotisations des membres : 3 212,00€
- Les dons reçus : 5 023,72€

À noter que les dons généreux qui ont été faits à la Fondation Terre-en-vue et au Fonds Les Amis de Terre-en-vue seront utilisés à partir de 2021 pour faire face à l'augmentation de projets à soutenir, à travers un renfort apporté à l'équipe, ainsi que des prises de parts dans la coopérative pour faciliter les acquisitions. Le soutien à Terre-en-vue via les dons constitue un soutien essentiel qui apporte une grande stabilité au mouvement sur le long terme. Merci à tous les donateurs !

Les dépenses

En 2020, les dépenses d'un total de 370 045,88€ se sont réparties comme suit :

Salaires

Frais salariaux : 318 852,01€ (5,7 ETP). L'équipe a augmenté de 0,4 ETP par rapport à 2019 et les frais salariaux ont augmenté de 9%. Ils constituent 85 % des dépenses de l'asbl, hors provision pécules de vacances.

Provision pécules de vacances : - 6 242,31€ (diminution du fait de deux fin de contrat CDD fin 2020)

84% Frais salariaux
5% Frais de fonctionnement
1% Frais de déplacements
9% Frais liés à l'objet social de Terre-en-vue

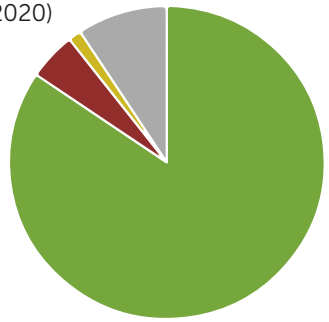

Fonctionnement

Bureaux (loyers, matériel de bureau & consommables): 4 907,11€
Téléphone et poste: 1 092,63€
Frais IT: 8 152,60€
Autres frais de fonctionnement (divers): 1 594,30€
Amortissements: 2 531,80€

Déplacements

Frais de déplacements : 4 906,22€ (en diminution en raison de la crise COVID)

Frais liés à l'objet social de Terre-en-vue

Outils de communication (généraux & pour les projets) : 3 075,48€, auxquels il faut ajouter les frais liés à la campagne de communication : 15 398,72€
Représentations (stands, marchés, foires,...) & Ambassadeurs : 1 153,75€
Activités pour les membres (AG, Fête de la Terre,...) : 5 172,91€
Événements dans les projets & activités thématiques : 1 075,54€
Frais divers liés aux projets (analyse de sols, cadastre,...) : 4 807,37€
Frais de réunions internes : 591,65€
Formation suivies, documentation: 2 915,60€
Divers : 60,50€

Résultat 2020

Le résultat 2020 est en positif de 5 958,16€, dont 5 500,00€ ont été affectés pour renforcer le fonds social (permettant de couvrir 4 mois de salaires de l'équipe en place en cas de « coup dur » ou en cas de périodes transitoires entre subsides). Le bénéfice cumulé de 8 223,90€ est reporté à l'année suivante.

5. PERSPECTIVES 2021

Les subsides wallons sont quasiment confirmés pour 3 ans jusqu'en 2024. La réforme APE devrait entrer en vigueur en janvier 2022 et maintenir des recettes plus ou moins équivalentes.

Ces financements wallons couvrent approximativement 3 ETP pour assurer le suivi des projets en cours et la réalisation de 10 nouveaux projets d'acquisition.

À Bruxelles, nous terminerons le projet FEDER « Boeren Bruxelles Paysan » mais poursuivrons nos missions en partenariat et avec le soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le but de trouver des opportunités de mise à disposition de terres (acquisitions ou intermédiation) en région bruxelloise et en périphérie, et de renforcer ainsi la stratégie Good Food (ambition de nourrir Bruxelles avec 30 % de produits locaux).

Par ailleurs, grâce au soutien de la Fondation Terre-en-vue, nous allons pouvoir faire face à l'augmentation de projets à soutenir, à travers un renfort apporté à l'équipe (engagements prévus).

2. Situation de la coopérative Terre-en-vue

1. MISSION SPÉCIFIQUE

La coopérative constitue l'outil d'investissement citoyen et solidaire du mouvement Terre-en-vue pour atteindre trois objectifs:

1. pérenniser les unités agricoles respectueuses de la terre et les protéger à long terme de la spéculation foncière et des modes d'agriculture destructrice, en acquérant des terres agricoles et le cas échéant, les bâtiments et les équipements agricoles incorporés à ces derniers;

2. favoriser l'installation et le maintien des agriculteurs qui se consacrent à des projets agroécologiques et d'agriculture paysanne en mettant les unités dont elle est propriétaire ou titulaire à disposition d'agriculteurs soutenus par des « groupes locaux », qui s'engagent à exercer une activité agricole assurant la fertilité des terres nourricières à long terme ;

3. favoriser la relocalisation de l'économie agricole en mettant en priorité les unités à disposition d'agriculteurs s'inscrivant dans des systèmes de circuits courts et de vente directe.

Dès sa constitution, la coopérative a adopté deux règles importantes :

- **Concernant le financement des acquisitions**, le prix de vente de chaque parcelle doit en principe être entièrement couvert par des parts dédiées au projet (100% de financement local). Les droits d'enregistrement et les frais de notaire peuvent être couverts par des parts non dédiées (coopérateurs qui financent le mouvement de manière globale sans dédier leurs parts à un projet particulier), ce qui implique qu'au total, au moins 85% relève du financement local.
- **Concernant le prix d'achat**, afin de ne pas nourrir la spéculation foncière, le prix d'achat doit être négocié avec le vendeur pour aboutir à un prix raisonnable. L'idée est aussi de sensibiliser les propriétaires-vendeurs au projet et de susciter la volonté de soutenir l'agriculture locale.

2. FONDATEURS

La coopérative Terre-en-vue a été fondée par des associations et coopératives préoccupées par la question foncière et l'agroécologie, en Belgique et à l'étranger :

- La société coopérative « Agricovert »
- L'asbl « AVAP » (Association de valorisation de l'agriculture paysanne)
- La société coopérative « Crédal »
- L'asbl « Entraide et Fraternité »
- L'asbl « EPI » (École Paysanne Indépendante de Wallonie)
- L'asbl « FUGEA » (Fédération Unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs)
- L'asbl « GRAPPE » (Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Écologique)
- L'asbl « La Bande de GASAth » (s'est dissoute courant 2019)
- L'asbl « Le Début des Haricots – Sustainable Agriculture, Food and Ecology »
- L'asbl « Oxfam-Solidarité »
- L'asbl « Le Réseau des GASAP (Groupes d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne)
- L'asbl « Switch » (est devenue simple coopératrice solidaire en 2017)
- L'association de droit français « Terre de Liens »
- L'asbl « Terre-en-vue »
- L'asbl « Urbagora »

Ces associations ont acquis une part de coopérateur A, garante de la finalité sociale de la coopérative. Depuis lors, six nouvelles structures les ont rejointes comme coopérateurs garants :

- L'asbl « Quinoa »
- L'asbl « FIAN Belgium »
- La Fondation « Terre-en-vue »
- L'asbl « SOS Faim »
- L'asbl « SAW-B »
- L'asbl « Crabe »

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la coopérative est actuellement composé de :

- Marie-Odile Jaspar (2018, 1er mandat jusqu'en 2021, se présente pour un 2e mandat)
- Thierry Vard (2018, 1er mandat jusqu'en 2021, se présente pour un 2e mandat)
- Colette Denis (2019, 1er mandat jusqu'en 2022)
- Céline Blanchard (2020, 1er mandat jusqu'en 2023)
- Raphaël Boutsen (2020, 1er mandat jusqu'en 2023)
- Sébastien Maes (2020, 1er mandat jusqu'en 2023)
- Jérôme Rassart (2012, qui termine son 3e et dernier mandat à l'AG 2021)

Le conseil d'administration est responsable de la bonne gestion de la coopérative. Concrètement, le conseil d'administration:

- analyse les dossiers préparés par l'asbl
- signe les actes d'acquisition et les conventions d'occupation avec les agriculteurs
- assure la gestion administrative des parts, la bonne tenue du registre de coopérateurs, l'admission des nouveaux coopérateurs (suivi des demandes et paiements) et envoi des certificats
- lance les appels à l'épargne pour l'acquisition des terres
- reçoit les contributions des agriculteurs
- assure la bonne gestion du fonds financier en attente

4. LABEL

Depuis octobre 2014, Terre-en-vue est une des 9 premières structures a avoir reçu le label Financité-Fairfin, 1er label de finance solidaire de Belgique.

5. ÉVOLUTION DES COOPÉRATEURS

Le nombre de coopérateurs est passé de 1781 au 1/01/2020 à 1944 coopérateurs au 31/12/2020, ce qui marque une évolution de + 163 nouveaux coopérateurs. Le nombre moyen de parts par coopérateur s'élève à 16 (1.600€).

Les apports des coopérateurs sont passés de 2 229 700€ au 1er janvier à 3 027 500€ au 31 décembre 2020, soit un accroissement de 797 800€ permettant de soutenir toujours plus de fermes. Au 31 décembre 2020, les apports des coopérateurs étaient répartis comme suit :

Projet	Nombre de coopérateurs	Argent collecté
Orp, Ferme Sainte-Barbe	155	125 700 €
Terres de Haut-Ittre	1[1]	485 000 €
Terres de Rebaix	124	97 600 €
Rotheux, Ferme Larock	177	106 500 €
Fontin, Bergers de la Haze	41	16 900 €
Bourdon, Ferme Renaud	147	130 300 €
Acremont, Bergerie d'Acremont	172	175 200 €
Arlon, Bio Lorraine	181	183 700 €
Petit-Thier, Ferme Lamberty	53	33 500 €
Sampont, Ferme du Muselbur	109	99 700 €
Wavreille – Ferme Marion	56	73 900 €
Fosses-la-Ville – Ferme du Coin[2]	8	1 700 €
Saint-Gérard, Ferme des frères Jacquemart,	174	510 300 €
Serinchamps, Les légumes d'Émile & Camille	101	73 200 €
Parts non dédiées	701	914 300 €
TOTAL	1 944[2]	3 027 500 €

1 Il s'agit de la fondation Terre-en-vue.
2 Ce total des coopérateurs de Terre-en-vue ne correspond pas à la somme des nombres de coopérateurs de chaque projets puisque de nombreux coopérateurs ont pris des parts pour plusieurs projets.

6. RAPPORT DE GESTION 2020

Explication préalable

La situation financière de la coopérative reflète la réalité des terres agricoles : le prix d'acquisition est très élevé et les montants des loyers sont comparativement très bas. Ce mécanisme est dû à la spéculation sur les terres agricoles et à l'absence de régulation de ce marché, qui fait grimper les prix à un niveau astronomique, de sorte que la valeur vénale (valeur de marché) des terres n'est plus du tout en lien avec leur valeur agronomique (reflétée par le montant des loyers).

Pour donner un exemple chiffré:

Les terres s'acquièrent actuellement pour environ **10-15 000 €/ha** pour des prairies et pour environ **30-50 000 €/ha** pour des terres de culture.

À noter qu'un observatoire officiel des prix des terres en Wallonie a été mis en place en janvier 2017 sur l'initiative du Ministre de l'agriculture, avec la collaboration des notaires. Le rapport 2020 relatif aux transactions 2019 donne un prix moyen à l'hectare de 28 000 € pour des terres situées exclusivement en zone agricole.

Le loyer correspondant s'élève à peine à **200€/ha/an** en moyenne sur la Wallonie.

Conséquence : pour amortir pleinement l'acquisition d'un hectare de terre de pâture, il faut encaisser des loyers pendant 75 ans et pendant 250 ans pour un hectare de terre de culture (sans tenir compte du paiement du précompte immobilier).

Cette réalité a motivé la mise en place du mouvement Terre-en-vue. Et heureusement, la structure de notre mouvement permet de limiter fortement les frais de la coopérative, ce qui lui permet de présenter des bilans à l'équilibre.

Selon les règles d'évaluation adoptées en 2016 et conformément à la loi, les frais accessoires liés au frais d'acquisition (droits d'enregistrement et frais de notaire) sont intégrés à l'actif, comme faisant partie des frais d'acquisition, avec une séparation claire entre le principal (le coût des terres) et les frais accessoires (frais d'enregistrement et frais notariaux), pour la bonne information des coopérateurs.

Situation financière 2020

L'explication introductive permet de bien comprendre la situation financière de la coopérative.

La coopérative présente un **très beau bilan**, avec un « capital », dorénavant appelé « apports » d'après la nouvelle terminologie du code des sociétés et des associations, qui s'élève à 3 027 500€ et qui constitue l'essentiel du passif (99,5%). En d'autres mots, la coopérative est exclusivement financée par ses coopérateurs et n'a pas d'emprunt bancaire, ce qui lui donne une grande solidité.

Par ailleurs, les apports ont augmenté de 36% par rapport à 2019. Concrètement, 8 211 nouvelles parts de coopérative ont été souscrites pour un montant total de 821 100€, auxquelles il faut soustraire les 23 300€ de retraits (intervenus pour des raisons personnelles (indépendantes de Terre-en-vue) et chaque fois simultanément compensés par de nouvelles souscriptions, comme prévu par les statuts), ce qui représente une augmentation nette de 797 800€. À noter que ce montant est notamment constitué de prises de parts de la fondation Terre-en-vue à concurrence de 501 400€ suite à des dons dédiés.

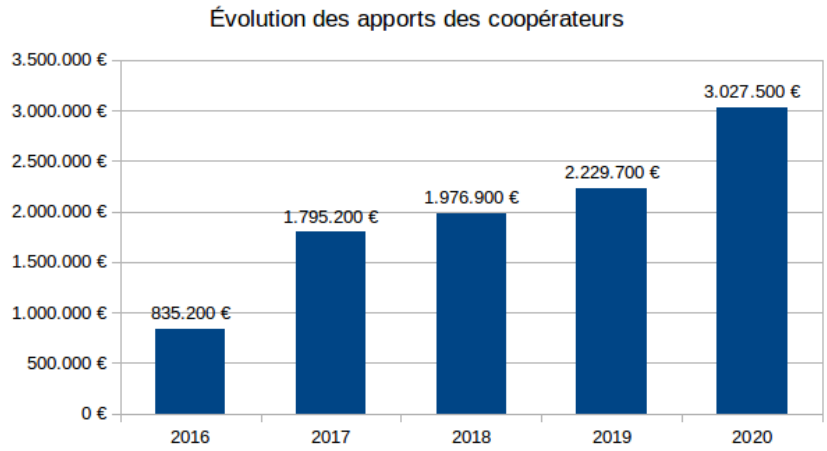

Ces ressources sont exclusivement affectées à l'acquisition de terres, ce qui fait que l'actif est essentiellement constitué des terres (2 306 276,90€ soit 76% de l'actif) et de la trésorerie disponible pour acquérir des terres (730 733,40€, soit 24% de l'actif). Le solde est investi en parts dans des coopératives partenaires (2 500€).[1]

Le niveau de liquidités de la coopérative s'établit à 730 733,40€ au 31 décembre 2020. Celles-ci sont placées pour moitié environ sur un compte épargne ouvert auprès de la Banque Triodos, et pour l'autre moitié (300 000€) sous forme de prêt à durée indéterminée - avec clause de retrait rapide (par tranches de maximum 100 000€ par mois) - à la coopérative de finance Crédal qui agit notamment en soutien au secteur agricole en Belgique francophone. Ce niveau conséquent de liquidités représente 24% des apports des coopérateurs et nous permet d'envisager de nouvelles acquisitions. Cependant, vu les prix très élevés des terres agricoles en Wallonie, il nous faudra compléter ce montant par de nouvelles souscriptions de parts de coopérateurs: la campagne bat d'ailleurs son plein autour de plusieurs projets afin de réunir des fonds suffisants pour acquérir de nouvelles parcelles de terre et soutenir concrètement ces projets.

Le compte de résultats est tout aussi réjouissant étant donné que depuis 2020, les recettes liées aux terres (10 507,97€) permettent à la coopérative non seulement de couvrir ses frais de fonctionnement de base (précomptes immobiliers des terrains, frais de publication des comptes annuels à la BNB, cotisation INASTI, frais de publication au Moniteur Belge, assurance RC administrateurs, frais de communication obligatoires, etc), mais de couvrir aussi certains frais de gestion jusqu'ici délégués à l'asbl, à concurrence de 3 600€ (ce qui reste symbolique, mais va augmenter au fur et à mesure des acquisitions). Cette étape va permettre à la coopérative de renforcer encore sa solidité.
Au final, le bénéfice de la coopérative s'élève à 74,43€. En vertu du nouveau code des sociétés et des associations (CSA), il n'est plus obligatoire de constituer une réserve légale. Le bénéfice cumulé est de 7 673,58€.

[1] En 2020, Terre-en-vue a pris pour 500€ de parts dans la coopérative « Fair Ground Brussels », qui a pour but de développer des projets immobiliers accessibles à tous, de façon non spéculative. Cette coopérative a été lancée par les « Community Land Trust » avec lesquels Terre-en-vue partage la vision du sol comme un bien commun. Nous espérons développer des projets communs à l'avenir, dans lesquels l'agriculture urbaine aura une place dans les projets de logement.

Projets réalisés en 2020

En 2020, la coopérative a réalisé trois **acquisitions importantes** (pour un total de 17,9 ha) :

Ferme Lamberty :

- Achat réalisé le 7 mai 2020 : achat d'une deuxième parcelle dans la commune de Vielsalm, de 1,622 hectares, pour un montant de 13 000 € de prix d'achat et 3.819,74 € de frais accessoires.
- Achat réalisé le 24 août 2020 : achat d'une troisième parcelle dans la commune de Vielsalm, de 2,245 hectares, pour un montant de 18 000 € de prix d'achat et 4 613,71€ de frais accessoires.

> Permet de sécuriser des terres déjà utilisées par la ferme.

Terres de Haut-Ittre :

Acte signé le 29 juin 2020 pour un ensemble de parcelles de 11,7 hectares, dont 7,2 hectares en pleine propriété pour un montant de 482 205€ de prix d'achat et 82 000€ de frais accessoires et 4,5 hectares en indivision à 1% pour un montant de 3 134€ de prix d'achat (1%) et 28 768€ de frais accessoires (une partie des frais relative à 2,5 hectares est déjà payée à 100%, en anticipation du rachat qui se fera endéans les 5 ans, au prix de 166 150€ + frais de 3 323€).

> Cet achat a été en grande partie couvert par un don de 485.000€ reçu de la Fondation Qi Green, avec pour but de soutenir des projets de la région, en intégrant une dimension d'agroforesterie.

Les légumes d'Émile & Camille :

Acte signé le 10 août 2020 pour une parcelle de 2,4 hectares de terres situées à Serinchamps (commune de Ciney) pour un montant de 60 005€ de prix d'achat et 10 716,15 € de frais accessoires.

> La parcelle était adjacente au projet de maraîchage déjà développé par Emile et Camille. Avec une autre parcelle louée à la fabrique d'église, cette parcelle vient idéalement compléter l'ensemble et permet à Emile et Camille de disposer de suffisamment d'espace pour développer leur projet.

Comme pour chaque acquisition, une servitude environnementale a été introduite dans tous les actes afin de garantir la mission de protection environnementale des terres agricoles acquises. Les acquisitions sont désintéressées et ont exclusivement pour objectif de soutenir les projets agricoles nourriciers.

La coopérative a, par ailleurs, signé deux commodats :

1) Sur une parcelle de 2,47 ha de terres à Oversijse, un commodat de 27 ans allant jusqu'au 1er juillet 2047, mise à disposition de la coopérative « Champ des Cailles ».

2) Sur une parcelle de 0,91 ha de terres à Bomal, commune de Ramillies, un commodat de 10 ans allant jusqu'au 30 novembre 2030, mise à disposition du projet de maraîchage « Au Pré Madame » porté par Lisa-Marie.

3) En 2020, deux nouveaux projets agroécologiques, CourJette (maraîchage) et Les Simples Jettoises (plantes aromatiques et médicinales), ont été sélectionnés et installés sur la terre de Jette pour laquelle un commodat avait été signé en 2019. Un premier projet maraîcher (Les Garçons Maraîchers) avait déjà été installé en 2019 sur une partie des terres.

> Ces contrats étant totalement gratuits, ils n'apparaissent pas au bilan. Terre-en-vue joue toutefois un rôle important d'intermédiaire entre les propriétaires et les agriculteurs : des contrats en cascade sont conclus entre le propriétaire et Terre-en-vue, puis entre Terre-en-vue et l'agriculteur.rice. Ce rôle vise à faciliter les relations et à favoriser des mises à disposition sereines et les plus sécurisées possible sur le long terme.

Projets à venir

Projets pour lesquels une acquisition a déjà eu lieu ou est en cours en 2021:

Ferme	Localisation	Hectares	Prix	Frais accessoires
Ferme Lamberty	Petit-Thier (Vielsalm)	1,9 ha	16.000€	4.408,19€
Verger des possibles	Jupille-sur-Meuse	2,1 ha	65.000€	11.413,18€
Ferme du coin coin	Fosses-la-Ville	1,4 ha	56.000€	10.000€
Ferme du Muselbur	Sampont (Arlon)	6,9 ha	209.100€	35.000 €
Les 3 petits Bergers	Rochefort	3,5 ha	76.307€	13.000€
TOTAL		**15,8 ha**	**496.228,37€**	

Les campagnes de récolte de parts dédiées sont lancées pour ces projets. Merci déjà pour votre soutien !

Projets validés avec une acquisition possible en 2021 (besoins approximatifs) :

Bergerie de la Scaye	80 000 €
Bergers de la Haze	100 000 €
David van den Bossche	75 000 €
GROW	300 000 €
Marc-André Hénin	200 000 €
Chèvrerie du Moulin du Wez	75 000 €
Ferme de la Jussière	100 000 €
François Wiaux	120 000 €
Christelle Muller	20 000 €
Ferme Champenois	75 000 €
Terres de Rebaix	180 000 €
TOTAL	**1 325 000 €**

7. RAPPORTS D'AGRÉMENTS & NOTE D'INFORMATION FSMA

Le rapport relatif à l'agrément entreprise sociale et le rapport relatif à l'agrément comme coopérative agréée CNC sont annexés aux comptes annuels publiés à la BNB.

La note d'information annuelle relative à l'appel à l'épargne a été transmise à la FSMA en juin 2020. Elle sera mise à jour en juin 2021 et est disponible sur le site internet de Terre-en-vue.

3. Situation de la fondation Terre-en-vue

1. MISSIONS SPÉCIFIQUES

Comme l'asbl et la coopérative Terre-en-vue, la fondation Terre-en-vue a pour but:

- de préserver les terres agricoles nourricières et de faciliter et pérenniser l'accès à la terre, en vue d'aider les agriculteurs (au sens large) à s'installer, à se maintenir et à développer des projets agro écologiques à leur bénéfice et celui de la société civile en général.
- de soutenir l'agriculture paysanne et promouvoir la souveraineté alimentaire des populations. Elle encourage des modes de production assurant la fertilité des terres nourricières à long terme. Elle soutient des projets socialement, écologiquement et économiquement soutenables et pérennes, en veillant au respect de la terre, des paysages et à l'équilibre des écosystèmes. Elle tend à protéger la terre, ressource essentielle pour la production alimentaire, qu'elle considère comme un «bien commun» dont nous sommes tous responsables.
- de favoriser la solidarité entre les agriculteurs et les citoyens, afin de mieux rencontrer les besoins de chacun, tout en respectant leur autonomie, en particulier celle des agriculteurs.
- de favoriser la création de nouveaux modèles économiques et sociaux fondés sur la confiance mutuelle, la convivialité et l'autonomie locale, dans le cadre d'une solidarité régionale, nationale et internationale.
- de favoriser la création d'espaces d'échanges et de partage, afin de faire émerger des collaborations innovantes et multiples, en veillant à susciter la participation et l'implication des collectivités.
- de favoriser la mise en place de formes d'usage qui libèrent la terre de la spéculation foncière.
- d'aider les citoyens à mieux connaître les réalités agricoles, en leur donnant la possibilité de s'informer, d'investir humainement et financièrement et de développer des projets à l'échelle locale, en collaboration et en relation directe avec les agriculteurs.

Plus spécifiquement, la fondation peut recueillir des dons et legs de terres et d'argent.

Les terres agricoles reçues sont mises à disposition de la coopérative (via une location au montant du fermage légal), laquelle les met à disposition des agriculteurs. De cette manière, il n'y a qu'un seul interlocuteur vis-à-vis des agriculteurs pour la mise à disposition des terres, une seule politique cohérente de mise à disposition des terres du mouvement et on renforce le contrôle démocratique via l'assemblée générale de la coopérative.

L'argent reçu est réparti entre :

- la prise de parts dans la coopérative pour soutenir l'achat de nouvelles terres et éventuellement permettre le départ de certains coopérateurs
- le soutien à l'asbl pour couvrir les frais généraux du mouvement (communication, gestion de projets, recherche, formation etc).

De cette manière, la fondation assure une certaine stabilité financière au mouvement, en soutenant la coopérative (par l'achat de parts et la création d'une réserve pour les coopérateurs sortants) et l'asbl (en constituant une réserve en cas de difficultés).

La fondation Terre-en-vue est reconnue d'utilité publique par l'État belge, ce qui accroît la légitimité du mouvement (pour le grand public et les pouvoirs publics) et engage la responsabilité des pouvoirs publics, afin de faire reconnaître l'accès à la terre comme un problème et Terre-en-vue comme une des solutions.

2. FONDATEURS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

La fondation a été constituée par l'asbl Terre-en-vue et la coopérative Terre-en-vue.

Afin de conserver un lien fort avec ses entités constituantes, il a été décidé que le conseil d'administration de la fondation serait composé de trois personnes au moins et de sept personnes au plus, réparties comme suit:

- 2 administrateurs A, nommés par l'asbl Terre-en-vue, au sein de son propre conseil d'administration
- 2 administrateurs B, nommés par la coopérative Terre-en-vue au sein de son propre conseil d'administration
- les administrateurs C, nommés par le conseil d'administration de la fondation (cooptation)

Les administrateurs sont actuellement :

- Hélène Capocci, en tant qu'administratrice A (2019 - 1er mandat courant jusqu'en 2022)
- Sylvain Launoy, en tant qu'administrateur A (2016 - 2e mandat courant jusqu'en 2022, démissionnaire)
- Thierry Vard, en tant qu'administrateur B (2019 - 1er mandat courant jusqu'en 2022)
- Jérôme Rassart, en tant qu'administrateur B (2016 - 2e mandat courant jusqu'en 2022, démissionnaire)
- Damien Van Miegroet, en tant qu'administrateur C (2019 - 1er mandat courant jusqu'en 2022)

3. SITUATION FINANCIÈRE DE LA FONDATION

Voici un aperçu des principaux mouvements financiers de la fondation pour son exercice 2020.

Le patrimoine de la fondation Terre-en-vue est composé:

1) des dons financiers reçus (dons ou legs)

Lorsqu'un donateur fait un don à la fondation (directement ou via le fonds « Les amis de Terre-en-vue »), il peut choisir que ce montant soit :

- **dédié à des acquisitions de terres** : dans ce cas, le montant permet à la fondation Terre-en-vue de prendre des parts dans la coopérative qui acquiert les terres, et ce montant vient renforcer ses moyens permanents (au passif du bilan). Pour les dons importants dédiés à des acquisitions de terres, Terre-en-vue propose au donateur de réserver 10 % du montant afin de financer la gestion des terres à long terme.

- **non spécifiquement dédié** : dans ce cas, l'utilisation de ce montant est laissé à la discrétion de la fondation et s'inscrit en recette au compte de résultat de l'année. Ces dons lui permettent de financer le mouvement, notamment en finançant les activités de l'asbl pour assurer la gestion des terres à long terme (accompagnement des projets, campagnes de collecte d'épargne, communication, animations dans les fermes, plaidoyer politique,...) et en constituant un fonds de réserve pour fluidifier le départ des coopérateurs si nécessaire. Ce matelas financier améliore également la résilience du mouvement dans son ensemble.

L'année 2020, grâce à de généreuses donatrices, représente un réel envol pour la fondation Terre-en-vue. En effet, la fondation a reçu au total **754 835,74€** (hors dons réceptionnés par le fonds des amis de Terre-en-vue: voir plus bas à ce propos), répartis comme suit :

- **691 407,50€ dédiés à des acquisitions de terres**. Il s'agit d'un don de la fondation QiGreen pour réaliser l'acquisition des terres de Haut-Ittre (485 000€), d'une généreuse donation arrivée en fin d'année (190 000€[1]) et non encore convertie en parts (d'où l'importance de la trésorerie au 31/12/2020), d'un don lié au crowdfunding organisé par Greenpeace dédié à la ferme Sainte-Barbe (15 307,50€) et de plusieurs dons spécifiquement dédiés à des prises de parts pour des fermes soutenues par Terre-en-vue. Nous remercions de tout cœur ces généreu.x.ses donateur.rices !

- **63 428,24€ non dédiés**, pouvant donc être utilisés pour assurer la gestion à long terme de ces terres, via des dons à l'asbl. 50 000€ de ce montant provient d'un versement du fonds «Les amis de Terre-en-vue» logé à la Fondation Roi Baudouin (qui permet d'offrir la réduction d'impôts). Nous remercions également tou.te.s les donateur.rice.s !

Cette année, nous avons apporté une rectification importante aux comptes de la Fondation. Pour se mettre en conformité par rapport aux règles comptables, nous distinguons dorénavant:

- d'une part les dons dédiés à des acquisitions de terres (via prises de parts dans la coopérative) et les dons de terres, qui ne sont pas comptabilisés en dons dans le compte de résultat mais qui sont directement portés au passif du bilan en « moyens permanents »

- et d'autre part les dons non dédiés, inscrits au compte de résultat et qui constituent l'essentiel des recettes.

Cette rectification permet d'apporter plus de clarté entre les deux types de dons et donc les deux types de moyens dont la Fondation Terre-en-vue dispose. Elle a aussi pour effet d'établir des moyens permanents de la Fondation (inscrits au passif du bilan) à un montant supérieur au million d'euros, montrant par là même sa solidité.

[1] En réalité, il s'agit d'un don d'un montant total de 400 000 €, dont 200 000 € ont été versés en fin d'année 2020 et 200 000 € en début d'année 2021. 95% de ce montant (380 000 €) est dédié à de l'acquisition de terres (via des prises de parts dans la coopérative) et 5% est réservé pour la gestion des terres à long terme. Le montant dédié à l'acquisition de terres a été transformé en parts (non dédiées) de la coopérative début 2021.
[2] Sans compter les 380 000 € supplémentaires du don évoqué ci-avant et convertis en parts de la coopérative début 2021.

L'année 2020 est exceptionnelle à cet égard puisque l'accroissement des moyens permanents propre à 2020 (càd hors corrections) est de 691 407,50€.

Les dons dédiés à de l'acquisition ont été investis sous forme de parts dans la coopérative Terre-en-vue selon le souhait des donateurs, ce qui explique un accroissement des actifs financiers immobilisés, à concurrence de 501 400€[2]. Cela porte en conséquence les avoirs totaux de la fondation dans la coopérative Terre-en-vue à 817 300 €, ce qui représente 27% du total des apports des coopérateurs et lui apporte une grande stabilité (pas de risque de retrait).

La trésorerie disponible est particulièrement élevée du fait d'un don pour prise de parts arrivé toute fin 2020 et converti en parts de la coopérative début 2021. Il faut donc tenir compte que 190 000€ de cette liquidité ont entre-temps été convertis en parts de la coopérative Terre-en-vue.

2) des terres reçues (donations ou legs)

En 2016, la fondation a reçu 2,871 hectares de terres à Bierleux, commune de Stoumont. Dans le cadre de la rectification intervenue dans les comptes en 2020, ces terres sont dorénavant considérées comme des moyens permanents reçus en nature.

Par ailleurs, en 2020, la location du terrain a rapporté 361€, tandis que le précompte immobilier a coûté 121,52€.

3) des bénéfices générés

Le résultat annuel négatif de 2020 est directement lié à la rectification importante mentionnée ci-dessus par laquelle les dons pour prises de parts reçus entre 2015 et 2019 (soit 314 700€) ainsi que le don reçu en 2016 des terres situées à Bierleux-Haut (commune de Stoumont) ont été déplacés du compte de dons (en compte de résultat) au compte de moyens permanents (au passif du bilan).

Cela impacte fortement et négativement le résultat de l'exercice 2020, année pourtant particulièrement positive avec un bénéfice de 62 588,17€ hors corrections apportées.

Le résultat cumulé est impacté aussi mais reste néanmoins fortement en positif avec un montant de 62 681,66€.

4. FONDS DES AMIS DES TERRE-EN-VUE (DÉDUCTIBILITÉ FISCALE DES DONS)

Afin de faire bénéficier aux donateurs de Terre-en-vue de la réduction d'impôts liée aux dons (voir informations pratiques plus bas), un fonds « Les amis de Terre-en-vue » a été ouvert en 2015 auprès de la Fondation Roi Baudouin. Les fondateurs du Fonds « Les amis de Terre-en-vue » sont Jean-Pierre Goor et Sylvie Boas.

De cette manière, les donateurs qui le souhaitent peuvent effectuer un don au profit de Terre-en-vue ou établir un ordre permanent mensuel, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt à concurrence de 45 % du montant du don effectué, si l'ensemble des dons atteint 40€ à la fin de l'année. Une attestation fiscale leur est alors envoyée.

Ce fonds a permis de réunir 174.354€ en 2020, dont un couple de généreux donateurs qui a donné ensemble 62.000€ + 66.000€, soit 128.000€ au total. Ils nous ont expliqué qu'ils étaient convaincus non seulement par l'action de Terre-en-vue, mais également par la manière innovante dont nous réalisons nos missions et spécialement notre gouvernance. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants pour ces dons généreux qui permettront de renforcer notre équipe, ce dont nous avons bien besoin vu l'envolée de notre mouvement.

Un montant de 6 487,08€ a été prélevé par la Fondation Roi Baudouin pour couvrir les frais de gestion du compte et des attestations fiscales. Bien qu'un transfert de 50.000€ vers la Fondation Terre-en-vue ait été effectué dans le courant de l'année, un solde de 190.513,81€ est encore disponible au 31 décembre sur ce « fonds des amis de Terre-en-vue ».

Photo © tim krauss

Devenez donateur régulier pour assurer le suivi des projets à long terme !

Au 31 décembre 2020, nous avions 72 donateurs réguliers (entre 5 et 50€/mois). Mais au vu du nombre de coopérateurs et de sympathisants que nous sommes (plus de 3.000), nous pourrions être beaucoup plus nombreux ! Nous avons besoin de votre soutien.

Pour établir un ordre permanent :
- ***Compte : BE10 0000 0000 0404 (BIC: BPOTBEB1)***
- ***Bénéficiaire : Fondation Roi Baudouin – Fonds « Les amis de Terre-en-vue »***
- ***Adresse : Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles***
- ***Communication structurée : +++015/1570/00031+++***

Si l'ensemble de vos dons atteint 40€ à la fin de l'année, vous bénéficiez de la **réduction d'impôt** et recevrez une attestation fiscale de la Fondation Roi Baudouin au début de l'année suivante

Infos et questions :
fondation@terre-en-vue.be – 0483 49 22 56 (Perrine)

Conclusion

Vous l'aurez compris, le mouvement Terre-en-vue n'a cessé de prendre de plus en plus d'ampleur. C'est avec beaucoup de fierté et de joie que malgré la limitation des contacts rapprochés, nous avons constaté un renforcement de notre communauté et un déploiement de nos activités. Les graines que nous avons pu semer lors des années précédentes commencent à porter leurs fruits ! Nous voici à l'amorce d'un tournant.

En effet, la coopérative a désormais dépassé les 3 millions d'euros de montant total de parts et nous approchons les 2000 coopérateur.rice.s !

Les donations se sont multipliées. Notamment grâce à plusieurs dons importants au sein de la fondation. Cet engouement de la part des citoyen.ne.s va de pair avec les projets qui se présentent de plus en plus nombreux auprès de Terre-en-vue : des jeunes et moins jeunes agriculteurs et agricultrices prêt.e.s à développer en Wallonie et à Bruxelles, des projets agricoles pleins de bon sens pour nous nourrir tous. Et grâce à vous, nous sommes de mieux en mieux outillés pour les soutenir et leur apporter l'aide nécessaire.

Toutes ces bonnes nouvelles sont précurseuses d'une année à venir qui s'annonce dense en projets, riche en rencontres, porteuse de nouveaux défis.

Une des missions qui nous occupera ces premiers mois sera de développer la gestion des terres publiques et d'instaurer des partenariats solides avec les pouvoirs publics.

En tant que propriétaires d'importantes surfaces à vocation agricole, ces derniers sont des acteurs essentiels pour permettre à plus de projets agricoles humains, professionnels et nourriciers de voir le jour !

MERCI à tou.te.s; coopérateur.rice.s, donateur.rice.s, ambassadeur.rice.s, membres de groupes locaux, mangeur.euse.s, administrateur.rice.s, agriculteur.rice.s, membres d'associations, de collectifs citoyens, associé.e.s, membres de l'équipe, fondateur.rice.s.

C'est grâce à l'énergie commune que nous sommes capables de mener à bien nos missions et de croire avec encore plus de conviction à une transition agroécologique qui se veut meilleure pour les vivants & la terre !

Cette année encore, SOYONS FERMES !

Terre-
en-vue

info@terre-en-vue.be
CoopTerreenvue
www.terre-en-vue.be
Chaussée de Wavre 37
5030 Gembloux

Éditeur responsable P. Ghilain, Ch. De Wavre 37 à 5030 Gembloux / Edité en juin 2021 / **Photo** Phuc Long **Mise en page & illustrations** Perrine dessine *www.perrinedessine.be*
Impression *Nuance 4* à Naninne *www.nuance4.be*